LE QUOTIDIEN

DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

5e année No 35 | Vendredi 11 novembre 1977 | 24 pages 25 cents

EN BREF

Retombées du voyage

L'historien Michel Brunet et le sénateur Maurice Lamontagne donnent leur point de vue sur les retombées qu'aura le voyage du premier ministre Lévesque en France sur l'avenir du Québec et du Canada.

En page A 7

Commission Keable

Plus la commission Keable progresse dans son enquête, plus on se rend compte que la réponse à ses principales questions sont du ressort de la sphère politique.

En page A 8

Economie du pays

Lors de sa rencontre avec le premier ministre du Nouveau-Brunswick, le premier ministre du Canada a déclaré, hier, qu'il faudra que les Canadiens réalisent que les belles années sont terminées.

En page A 11



Vins vieux

ALBANY, Etat de New York (AP) — Trente caisses intactes, contenant chacune 26 bouteilles de vin — dont du Château Mouton-Rothschild 1875, du Château-Lafite 1868 et 1870 et du Chambertin 1875 — ont été découvertes dans la cave d'une vieille maison, la Ten Broeck Mansion, appartenant à la Société historique du comté d'Albany.

Les vins seront expertisés — afin de voir s'il s'agit d'un "précieux trésor ou de poussière", a dit un spécialiste et, éventuellement, mis en vente aux enchères, en mai prochain à Atlanta.

L'argent recueilli servira à la remise en état de la demeure, construite en 1814 par un futur général de la guerre d'Indépendance.

SPORTS

Eau trouble

Les Saguenéens perdent devant leurs partisans en s'inclinant face aux Olympiques de Hull.

En page B 1

En forme

Le trio Lemaire, Shutt et Lafleur récolte huit points dans une victoire des Canadiens 5-1 à Uniondale.

En page B 1

Ouverture

Le hockey universitaire entame sa saison locale ce soir, alors que les Inuk accueillent McGill.

En page B 2

Retour

Joe Frazier brûle d'effectuer un retour sur le ring. Ernie Shavers serait son prochain adversaire.

En page B 3

SOMMAIRE

—	Arts et spectacles	A 10
—	Annonces classées	B 10
—	Bandes dessinées	B 8
—	Bourse	B 7
—	Bridge	B 8
—	Cinéma	A 10
—	Décès	B 11
—	Finance	B 6
—	Horoscope	B 8
—	Mots croisés	B 8
—	Mot mystère	B 8
—	Patron	B 10
—	Sports	B 1
—	Télévision	A 10

Organisateurs de Fabien Roy visités par la GRC

par Louis La Rochelle

QUEBEC (PC) — La Gendarmerie royale du Canada (GRC) aurait, à la fin de 1975, opéré des perquisitions chez les "organisateurs de comté" du député de Beauce-Sud à l'Assemblée nationale, Fabien Roy.

C'est ce que le député lui-même a révélé, jeudi midi, au cours d'une rencontre avec quelques journalistes. Ces opérations policières, dont M. Roy ne peut cependant pas dire si elles étaient illégales, auraient eu lieu en novembre 1975, peu de temps après que le député de Beauce-Sud eut quitté le caucus du Ralliement créditiste à l'Assemblée et son chef, Camil Samson, député de Rouyn-Noranda.

Elles avaient trait, selon les indications fournies par M. Roy, maintenant unique représentant à l'Assemblée nationale du Parti national populaire qu'il a fondé fin 1975 en compagnie de M. Jérôme Choquette, ex-ministre libéral de la Justice, à une campagne de souscription à laquelle s'intéressait la GRC et pour laquelle des membres du caucus créditistes à Ottawa ont déjà été accusés et condamnés.

Identifiés. . .

Le député de Beauce-Sud, qui promet plus de révélations sur cette affaire, a précisé qu'un des organisateurs visités était M. Donald Champagne, secrétaire de son association de comté.

M. Roy a expliqué que cette opération policière auprès de ses organisateurs avait duré de deux à trois jours, que les deux policiers qui y ont participé s'étaient identifiés comme des membres de la police fédérale, mais il ne sait pas s'ils se trouvaient munis d'un mandat de perquisition.

Le député de Beauce-Sud a ajouté que les deux policiers ont réclamé certains documents au cours de cette visite et que les personnes perquisitionnées en ont donné "quelques-uns".

Donohue vendra aux Etats-Unis

MONTREAL (PC) — Un porte-parole de la société Donohue Saint-Félicien a révélé, jeudi, que presque toute la production de la future usine de pâte à papier kraft du Lac-Saint-Jean était déjà réservée au marché américain.

Cette production annuelle, a précisé M. François Trottier, pourra atteindre 262,000 tonnes.

Fondee en 1975, Donohue Saint-Félicien dépensera près de $300 millions avant de commencer la production, l'été prochain.

1,000 nouveaux emplois seront créés, en plus de 1,000 qui existent déjà.

La pâte kraft, qui sert à fabriquer du papier de haute qualité, est décrite comme la "Cadillac des pâtes".

La mise en marché a été accordée à Mead Pulp Sales, une filiale de Mead Corp., de Dayton en Ohio.

Donohue Saint-Félicien est la propriété à 60 pour cent de Donohue Co., de Québec, et à 40 pour cent de British Columbia Forest Products.

Investissements

Le coût de construction de l'usine, à 11 km au nord de Saint-Félicien, est établi à $196.6 millions.

La compagnie, d'un autre côté, a acheté pour $19.4 millions les trois scieries qui existaient déjà.

Il a fallu, de plus, s'équiper pour transformer en copeaux les billots non utilisables, ce qui a occasionné des déboursés de $13.6 millions.

Pour ce qui est du coût du développement forestier, il s'élèvera à $11.5 millions.

L'usine, a souligné M. Trottier, sera un modèle du genre dans la lutte à la pollution.



ECLAIRCIE — Des équipes de déneigement ont commencé à enlever la neige autour des autos enlisées pour dégager une voie à la circulation. Les résidents du Dakota du Sud ont commencé à émerger de la pire tempête jamais enregistrée en novembre. Les vents ont soufflé à 71 milles à l'heure et 11 pouces de neige sont tombés sur Watertown à l'extrémité nord-est de l'Etat. (Téléphoto PC)

Un pied de neige aux Etats-Unis

Bientôt notre tour?

par l'Associated Press

Le temps hivernal qui a déversé plus d'un pied de neige sur le nord-centre américain fait route vers le Canada, promettant à certaines régions des températures froides, des rafales et vent et de lourdes chutes de neige.

Le service de météorologie des Etats-Unis a révélé que jeudi matin la tempête traversait le nord du Michigan et du Wisconsin alors que des rafales de vent de 40 milles à l'heure soufflaient sur certaines régions du Minnesota et du nord de l'Iowa.

Les météorologues canadiens, pour leur part, prévoient de fortes pluies dans le nord-est de l'Ontario durant le passage de la tempête. On prévoyait par ailleurs des chutes de neige en rafales en après-midi dans la région du lac Supérieur.

On prévoyait de deux à quatre pouces de neige, selon les régions.

Plusieurs routes du Mid-West américain, bloquées par la neige, étaient toujours impraticables jeudi après-midi.

"Par le vol ou autrement"

Meurtre de l'agent Brabant: disparition de témoignages

MONTREAL (PC) — Selon le quotidien Le Devoir, l'enregistrement de deux témoignages favorables à la défense sont disparus dans la cause relative au meurtre, le printemps dernier, de l'agent Brabant, de la Sûreté du Québec.

Me Clément Bluteau, avocat de l'accusé, R. Duhamel, a demandé au ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, de retarder la tenue du procès jusqu'à ce que cette affaire ait été éclaircie.

Me Bluteau souligne que les enregistrements disparus sont ceux de deux témoignages de policiers de la SQ qui ont effectué l'arrestation de l'accusé. Or, estime-t-il, ces témoignages peuvent être favorables à l'accusé.

"Ce vol, pour le moins surprenant, me laisse d'autant plus perplexe, écrit Me Bluteau dans une lettre au ministre de la Justice, que l'objet du vol réfère, par hasard... au témoignage de R. Duhamel. Le meurtre de l'agent Brabant avait déclenché une grève de plusieurs jours chez tous les agents de la SQ, lesquels réclamaient la présence de deux policiers dans chaque voiture de patrouille. L'enquête préliminaire dans cette affaire a eu lieu au début de juin. Mais ce n'est qu'en octobre que Me Bluteau a été informé de la disparition des enregistrements.

Le sténographe officiel, M. Gaétan Lafontaine, s'est rendu compte de la disparition des enregistrements "par le vol ou autrement" vers le 25 juillet. La plainte déposée à la police municipale de Joliette note que le vol s'est produit au Palais de justice. "J'ai fait des efforts pour retrouver cette bobine, j'ai revisé plus de 5,000 bobines, mais en vain, écrit M. Lafontaine.

"Il est encore plus étrange que tout le reste de la preuve soit disponible et ne se soit intéressé, entre 5,000 bobines, qu'à celle contenant le témoignage des deux seuls témoins dont la version des faits est favorable à l'accusé", affirme Me Bluteau.

Gauthier condamné à 4 ans de pénitencier

par Guy Bergeron

MONTREAL — Le juge Rhéal Brunet, de la Cour des sessions de la paix, a condamné, hier matin, M. J.-Marcel Gauthier, un homme d'affaires de Chicoutimi, à quatre années de pénitencier et à une amende de $25,000 pour le vol de $1,375,000.

La sentence a été imposée au Palais de justice de Montréal.

Si au cours des quatre prochaines années qu'il aura à purger, M. J.-Marcel Gauthier ne paie pas l'amende de $25,000 qui lui a été imposée, il devra passer une année de pénitencier supplémentaire.

Le 3 octobre dernier, J.-Marcel Gauthier avait été trouvé coupable d'avoir, le 8 mars 1973, volé la somme de $750,000 à la Caisse de dépôt et de placement de la province de Québec, en contravention de l'article 283, paragraphe 1, du Code criminel.

Egalement, le juge Brunet avait retenu contre lui une autre accusation, soit d'avoir, le 26 juillet 1975, détourné un montant de $625,000, commettant ainsi un vol toujours au détriment de la Caisse de dépôt et de placement de la province de Québec.

Enfin, le troisième chef pour lequel il a été trouvé coupable en était un de conspiration avec le secrétaire de la Caisse de dépôt et de placement du Québec, M. Jean-Marie Côté, pour détourner un montant de $1,375,000.

M. J.-Marcel Gauthier était un homme d'affaires bien connu de Chicoutimi et il est âgé de près de 55 ans.

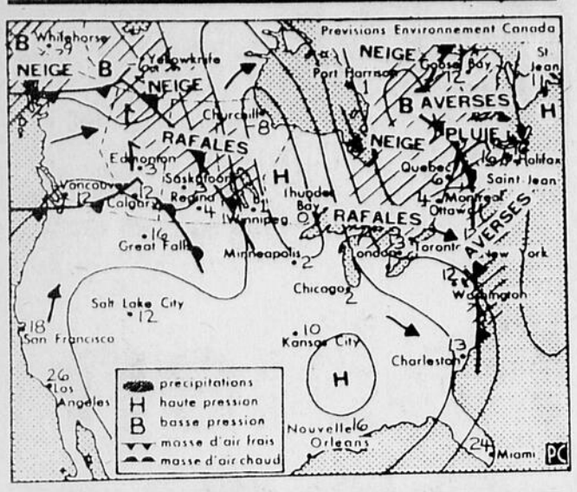
Il avait même proposé un projet pour le développement du centre-ville, projet qui avait été soumis au maire Henri Girard.

Il s'agissait d'un investissement de près de $30 millions.

En outre, J.-Marcel Gauthier avait été le propriétaire du Manoir Clairval et également propriétaire de l'hôtel Carillon, sur l'avenue Salaberry.

On se rappellera que l'an dernier, le secrétaire de la Caisse de dépôt de placement du Québec, Jean-Marie Côté, avait plaidé coupable et avait été condamné à sept années de pénitencier en rapport avec cette affaire.

METEO



PREVISIONS

MONTREAL (PC) — Prévisions de la météo au Québec et dans la vallée de l'Outaouais communiquées par Environnement Canada, pour la journée de vendredi, avec un aperçu pour samedi:

Abitibi et nord de Pontiac-Témiscamingue: pluie se changeant en neige le matin. Accumulation de près de 2 cm au sud de la région et près de 5 cm au nord. Températures à la baisse pour atteindre près de zéro en après-midi. Aperçu pour samedi: averses de neige et venteux.

Baie-Comeau et Rimouski: nuageux avec averses. Vents modérés. Maximum près de 6. Aperçu pour samedi: venteux. Averses de pluie se changeant en averses de neige.

Sept-Iles et Gaspésie: nuageux avec averses. Plus frais. Maximum près de 6 à Sept-Iles et 10 en Gaspésie. Aperçu pour samedi: venteux. Averses de pluie se changeant en averses de neige.

Chibougamau et nord de la Haute-Mauricie: pluie intermittente se changeant en neige tard dans la journée. Accumulation de près de 2 cm. Températures à la baisse pour atteindre près de zéro en soirée. Aperçu pour samedi: averses de neige et venteux.

Cantons de l'Est, Québec, Trois-Rivières et Saguenay-Lac-Saint-Jean: averses. Vents modérés et plus frais. Maximum près de 6. Aperçu pour samedi: nuageux avec possibilité de quelques flocons de neige. Venteux et plus frais.

DANS LE MONDE

MONTREAL (PC) — Voici les températures enregistrées jeudi dans quelques villes:

Victoria	8	11
Yellowknife	-18	8
Edmonton	-7	4
Calgary	-6	8
Regina	-12	3
Winnipeg	-9	2
Toronto	11	13
Ottawa	8	17
Montréal	10	17
Québec	7	9
Fredericton	11	16
Charlottetown	9	18
Halifax	11	14
Saint-Jean, T.-N.	1	10
Chicago	2	2
Detroit	5	5
Boston	13	15
New York	13	18
Washington	16	23
Atlanta	8	10

MAREES

SEPT-ILES — La marée sera haute à 00h55 (2m.6cm) et basse à 06h50 (1.cm). Elle sera à nouveau haute à 13h10 (3m.2cm) et basse à 19h40 (.1cm).

PORT-ALFRED — La marée sera haute à 02h05 (5m.4cm) et basse à 08h15 (.3cm). Elle sera à nouveau haute à 14h30 (6m.1cm) et basse à 20h50 (.1cm).

CHICOUTIMI — La marée sera haute à 02h15 (4m.8cm) et basse à 09h20 (.4cm). Elle sera à nouveau haute à 14h35 (5m.6cm) et basse à 22h15 (.1cm).

LE QUOTIDIEN
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
316, AV. LABRECQUE, CHICOUTIMI

Fondé le 1er octobre 1973, édité et imprimé par
LE PROGRES DU SAGUENAY LIMITEE
316, avenue Labrecque,
Chicoutimi, P.Q.
Tél. 545-4480

Président du conseil d'administration et éditeur
Jean-Guy FAUCHER

Président-directeur général
Gaston VACHON

chef de pupitre
Charles-J. GAUVIN

Directeur de la rédaction
Denis TREMBLAY

Directeur des ventes
Paul BERGERON

Rédacteur en chef-éditorialiste
Bertrand TREMBLAY

Directeur de la publicité
Jean TREMBLAY

Directeur de l'information
Bertrand GENEST

Directeur mise en marche à la circulation
Jean BELAND

Chef des nouvelles
Claude COTE

Directeur du tirage
Jean-Louis LAVOIE

Alma et les environs
662-7829
St-Félicien et les environs
679-3832
Sans frais interurbains
Abonnement et
Service à domicile
545-4664
Petites annonces classées
545-4895

Le QUOTIDIEN DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN est membre de La Presse Canadienne qui transmet également une sélection des meilleures informations des agences France-Presse Associated Press et Reuter et de CONPA (Canadian Daily Newspaper Association). Seule La Presse Canadienne est autorisée à reproduire les textes de Le Quotidien du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Dépôt légal
Bibliothèque Nationale du Québec.
Courrier de la Deuxième classe (no 3213)

LE QUOTIDIEN
TARIF D'ABONNEMENT

Par porteur au Saguenay-Lac-St-Jean
$1.10 par semaine
Prix dans les dépôts
$0.25 la copie

PAR LA POSTE
Sag.-Lac-St-Jean-Côte Nord
6 mois $35.00 — 1 an $65.00

Autres régions au Canada
6 mois $45.00 — 1 an $80.00

Pays étrangers
6 mois $65.00 — 1 an $125.00

Autorisé comme envoi postal de deuxième classe, ministère des Postes et port payé en numéraire

Dépôt légal Bibliothèque Nationale du Québec

Assurance-automobile

Adoption du projet de loi 67

par Norman Delisle

QUEBEC (PC) — Après un débat acrimonieux de presque deux semaines, l'Assemblée nationale a adopté jeudi soir, en deuxième lecture, le projet de loi 67, qui instaurera au Québec un nouveau régime d'assurance-automobile à compter du premier mars 1978.

C'est par un vote de 51 voix contre 26 que la Chambre a approuvé le principe de cette réforme majeure parrainée par le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, Mme lise Payette.

Dans sa réplique, Mme Payette a laissé entendre que les primes d'assurances pourraient baisser encore plus que prévu puisque de récentes statistiques établissent à 16 p.c. le taux de diminution des accidents routiers en 1976.

En conséquence, on pourra réévaluer les tables de tarifications mises de l'avant au début du printemps dernier, et qui prévoyaient déjà des baisses de primes pour certaines catégories d'automobilistes.

Le ministre a réitéré son assurance que le nouveau régime allait être bien meilleur pour les automobilistes Québécois que le système actuellement en vigueur, système caractérisé par la lenteur du paiement des indemnités et le coût élevé de certaines primes.

Mauvaise foi

Dans un discours longuement applaudi par les députés péquistes, Mme Payette a dénoncé "la mauvaise foi et la démagogie partisane" des adversaires de son projet, particulièrement des députés de l'Opposition qui ont mené une lutte sans merci contre la réforme.

"Les discours de certains députés laissent songeurs", a-t-elle dit. "Il faudrait leur apprendre la dignité et la plus élémentaire politesse."

Mme Payette a rappelé que c'est uniquement pour défendre leurs intérêts personnels que certains groupes ont mené une campagne systématique contre le projet de loi: elle a nommé les assureurs, les courtiers et les avocats.

"L'entreprise privée n'administre un régime que lorsqu'il est rentable, mais sûrement pas pour rendre service à la population, comme ils le prétendent", a-t-elle dit.

Le ministre Payette a cité le premier ministre de la Saskatchewan, M. Allan Blakeney, un néo-démocrate qui défend avec acharnement le régime d'assurance-automobile étatique établi dans sa province.

Même les créditistes de Colombie-Britannique n'ont pas osé remettre en question le régime d'Etat établi dans cette province, bien que cela ait constitué une promesse électorale en 1975, a-t-elle noté.

"La sécurité routière demeurera encore la meilleure arme pour faire baisser les primes d'assurance-automobile", a conclu Mme Payette. Mais le nouveau régime permettra une indemnisation plus rapide des victimes et évitera aux jeunes automobilistes de faire face à des primes exagérées pour s'assurer.

Débats

Le projet de loi 67 sera maintenant scruté à la loupe par une commission parlementaire avant de revenir en Chambre pour son adoption finale.

L'Opposition a mené au niveau de la deuxième lecture une lutte de titans afin de retarder l'adoption de cette réforme.

Le débat en deuxième lecture a duré 16 heures et a permis aux députés libéraux de prononcer 33 discours et à ceux de l'Union nationale onze.

Dans le cadre de cette obstruction systématique, l'Opposition avait même présenté une motion visant à retarder le projet de loi de six mois, motion qui fut rejetée par la majorité ministérielle.

Rappelons que le nouveau système, qui devrait entrer en vigueur le premier mars 1978, en sera un d'indemnisation sans égard à la faute pour les blessures corporelles.

Seuls les dommages matériels aux véhicules impliqués demeureront l'apanage des compagnies privées d'assurances.

Enfin, tous les automobilistes seront obligés de s'assurer. Les primes seront collectées en même temps que les frais d'immatriculation annuelle.

Les plaques d'immatriculation et les polices d'assurances seront conjointement disponibles dans les bureaux du ministère des Transports et dans plus de 600 caisses populaires réparties à travers tout le Québec.



CIRCULATION PARALYSEE — La circulation sur la route 194 à l'est de Moorhead, Minnesota, ne circulait que sur la voie de gauche, hier, après-midi, quand cette photo aérienne a été prise. Les camions au premier plan attendaient un chasse-neige. (Téléphoto PC)



POUDRERIE — Deux hommes combattent la poudrerie pour atteindre une voiture prise dans la neige dans une rue d'Alexandria. La majeure partie de l'ouest et du centre du Minnesota a été frappée par la tempête qui a laissé une quantité allant jusqu'à un pied de neige là où le vent soufflait à 80 milles à l'heure. (Téléphoto PC)



LONGUE ROUTE POUR FARGO — Des automobilistes ont trouvé la route difficile à trouver alors que la neige balayait et encombrait l'avenue Main et l'échangeur 1-29 pendant une tempête qui a balayé la région, hier. L'échangeur se trouve à quelque trois milles du centre-ville de Fargo. (Téléphoto PC)

La grève au Soleil loin d'être réglée

QUEBEC (PC) — Les représentants du Soleil à la table de négociations ont offert jusqu'à présent une douzaine de modifications mineures à leur projet initial, et la partie syndicale attend la réponse mercredi prochain à une vingtaine de changements qu'elle a introduits dans son propre texte de convention.

C'est ce qu'a fait savoir, hier, le comité de négociation syndical aux membres du Syndicat des journalistes de Québec réunis en assemblée générale.

"Avec les 24 changements que nous avons apportés à nos offres, il est à espérer que Le Soleil cessera de mettre publiquement en doute notre volonté réelle de négocier", a déclaré le président du syndicat, M. Jean Garon.

La négociation entre les parties dans ce conflit entre Le Soleil et ses 108 journalistes s'est amorcée la semaine dernière, alors que le comité patronal présentait certains réaménagements de texte concernant les clauses professionnelles.

On retrouve entre autres, au chapitre de ces modifications, des dispositions prévoyant une meilleure identification de la nature publicitaire d'un texte et une plus grande protection du droit de réplique du journaliste lorsqu'un de ses textes est remis en cause par une personne ou un groupe provenant de l'extérieur du Soleil.

Le syndicat, pour sa part, a soumis mercredi des changements qui, selon lui, sont de nature à réduire la peur de la partie patronale à l'égard du droit de grief des syndiqués. Ainsi propose-t-il à titre d'exemple l'affichage dans la salle des nouvelles des offres de voyages aux employés du Soleil et dont le coût est défrayé par les organismes publics et privés.

Une des modifications proposées par ailleurs par le syndicat réside dans son assentiment à ce que la nouvelle d'un journaliste soit remplacée par celle d'une agence de presse, dans le cas où ce dernier refuse d'accepter un changement à ce texte exigé par l'employeur.

Les autres demandes concernent notamment l'élimination de la pratique selon laquelle le service de la publicité a le droit de regard sur l'emplacement des nouvelles dans les pages du journal, la meilleure protection du droit de réplique du journaliste et la possibilité pour ce dernier d'assumer lui-même sa défense (et non de reposer sur celle offerte par l'employeur) dans une cause où il fut impliqué dans l'exercice de ses fonctions.

Il est à prévoir qu'à ce rythme, la grève des journalistes du Soleil est loin d'être réglée.

L'employeur a d'autre part amorcé les négociations avec la trentaine d'employés de soutien de la rédaction, en grève, comme les journalistes depuis le 30 août dernier.

Par ailleurs, la convention des photograveurs, ainsi que celle des pressiers et des typographes sont échues depuis le 14 octobre dernier, et Le Soleil devra conséquemment signer des ententes avec tous ces syndicats avant de rouvrir ses portes.

Des fédéralistes veulent négocier à partir de la souveraineté- association

QUEBEC (PC) — Le Comité d'action positive, un mouvement fédéraliste, estime que le Québec aurait beaucoup à gagner en fait de concessions si l'on négociait à partir de la souveraineté-association comme point de départ".

Cette déclaration étonnante est contenue dans un mémoire que le comité déposait jeudi en Commission parlementaire chargée de l'étude du Livre blanc sur "la consultation populaire au Québec".

Soutenant qu'il faut proscrire, lors du référendum sur l'indépendance, toute question visant à obtenir pour le gouvernement du Québec "l'autorisation de négocier avec le gouvernement fédéral et les autres provinces la souveraineté politique du Québec assortie d'une association avec le reste du Canada", le mouvement fédéraliste écrit:

"Nombre de personnes qui ne désirent pas l'indépendance pourraient être tentées de répondre par l'affirmative, étant donné qu'il n'y aurait rien à perdre et peut-être qu'il y aurait beaucoup à gagner en fait de concessions si on négociait à partir de la souveraineté-association comme point de départ."

Inquiétude

En dépit des directives du président de la Commission parlementaire interdisant aussi bien aux témoins qu'aux députés de faire porter leurs remarques sur le fond même de la question québécoise, le Comité d'action positive et les deux autres mouvements fédéralistes qui ont comparu après lui, le Conseil pour l'unité canadienne et le Mouvement Québec-Canada, ont tous trois fait valoir, à la grande satisfaction de leurs quelques partisans présents, leur opposition à l'indépendance du Québec ou à la souveraineté-association et ont manifesté beaucoup d'inquiétudes à l'égard du libellé de la question référendaire.

Les trois groupes ont réclamé, à peu près dans les mêmes termes, "une question claire, précise, univoque, appelant une réponse par un "oui" ou par un "non".

Les questions sur lesquelles l'électorat sera appelé à se prononcer doivent être énoncées clairement et sans ambiguïté et formulées de manière à refléter une mesure véritable de l'opinion publique envers l'indépendance", écrit le CAP.

Véritables options

Le CAP soutient que la question posée "devra répondre au critère selon lequel les différentes options offertes sont de véritables options.

"Autrement, écrit-il, elles doivent être présentées de manière qu'il n'existe aucun obstacle à la réalisation de l'une ou l'autre d'entre elles."

Le comité, en outre, pense que le bulletin référendaire ne devrait pas porter plus que deux questions ou que l'électeur devra être appelé à répondre par "oui" ou "non".

"Il faudra éviter, écrit encore le CAP, d'employer le terme statu quo pour décrire ou mentionner de quelque façon que ce soit l'une des options soumises au référendum. Depuis quelques années, en effet, ce terme s'est presque transformé en injure, qualifiant une politique d'immobilisme à l'autruche, face à l'avenir. Aussi, faudra-t-il en éviter l'emploi lors de tout référendum qui se veut équitable."

De son côté, le Conseil pour l'unité canadienne soutient que l'aspect particulier de la formulation de la question référendaire devra être soumis à une Commission parlementaire.

"Du simple point de vue d'une participation accrue des citoyens, lit-on dans le mémoire du CUQ, il semble à propos et naturel de prévoir, même à l'étape de la formulation, la contribution de tous ceux qui s'y intéressent en invitant par exemple ces personnes à soumettre leurs propositions sous forme de mémoire à un comité parlementaire."

La SQ fait feu sur un agent double de la GRC

MONTREAL (PC) — Selon le quotidien The Gazette, un agent double de la Gendarmerie royale du Canada a essuyé par erreur le feu de la Sûreté du Québec lors d'une tentative d'arrestation de trafiquants de drogue, en fin de semaine dernière.

L'agent de la GRC a pu éviter les balles de la SQ en s'abritant derrière l'automobile des suspects, ajoute le journal.

La fusillade est survenue près de Disraeli, dans le comté de Frontenac. L'agent fédéral, accompagné d'un autre agent double, avait intercepté l'automobile des suspects et avait ouvert le feu sur celle-ci.

Il aurait alors été pris pour un tueur de la pègre par un des policiers de la SQ qui étaient arrivés soudainement sur les lieux.

A ce moment, l'agent de la GRC se serait abrité derrière la voiture, qui a d'ailleurs failli l'écraser, et son compagnon a crié leur identité à leurs collègues provinciaux.

L'agent visé n'a pas riposté en direction de la SQ, ajoute-t-on. Les autorités policières concernées n'ont pas voulu commenter cette nouvelle.

D'ici 1981

Bell investit $38 millions dans la région

par Gilles Paradis

CHICOUTIMI — D'ici 1981, la compagnie Bell Canada investira, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, la somme de $38 millions, cet investissement comprenant également la centrale de Chicoutimi dans l'édifice de la rue Bégin.

Pour se conformer à une exigence du CRTC, Bell Canada devra débourser environ $18 millions pour l'amélioration des services urbains et ruraux d'ici 1980. Le CRTC a en effet exigé que Bell Canada donne un ordre de priorité pour que le service en milieu rural soit amélioré et qu'il n'y ait pas plus de quatre clients par ligne. Dans certains cas, actuellement, on peut en trouver jusqu'à dix sur la même ligne.

Mme Johanne Normand, directeur adjoint de Bell Canada au Saguenay-Lac-Saint-Jean, a indiqué que les travaux, dans le secteur rural avaient déjà été entrepris et l'on avait débuté dans les endroits où l'équipement était le plus mal en point où le nombre d'abonnés était restreint.

C'est ainsi les secteurs Mont-Apica, aéroport de Bagotville et des Passes-Dangereux ont été complétés et que d'ici le 1er décembre, celui de Sainte-Rose-du-Nord sera réalisé.

Dans ces endroits, les abonnés ne pourront être plus de quatre sur la même ligne et pourront avoir une ligne seule ou avec deux abonnés, moyennant millage, c'est-à-dire le coût d'une ligne seule plus un montant établi au quart de mille.

Dans le secteur Saguenay, où il y a 47,911 abonnés, 6,438 font partie du secteur rural. De ce nombre, 3,789 rencontrent les normes du CRTC, soit qu'il y a quatre abonnés et moins par ligne téléphonique. C'est dire que 58 pour cent des abonnés ruraux rencontrent les normes.

Au Lac-Saint-Jean, le nombre d'abonnés se chiffre à 30,790, pour les résidences et les affaires. Quelque 8,237 abonnés sont dans le territoire rural et 5,706 sont sur des lignes de quatre abonnés et moins, soit un pourcentage de 69.2 qui rencontrent les normes.



FACHEUSE POSITION — Un camion de la pépinière Riviera est allé donner dans un ravin sur la route 170, hier soir dans une collision impliquant un autre camion. Personne ne fut blessé dans l'accident. (Photo Gratien Tremblay)

Remous à Dolbeau

Quatre sièges contestés par le "Renouveau"

DOLBEAU — La mise en place d'un nouveau conseil municipal, à Dolbeau, n'a pas fini de créer des remous. On procédera à un recomptage judiciaire au poste de maire, de même qu'à pas moins de trois sièges de conseillers municipaux.

Dans tous les cas, ce sont des candidats défaits de l'équipe du renouveau qui demandent la vérification de la validité de l'élection de leur adversaire.

Leur procureur, Me Michel Lapointe, a déposé des requêtes en ce sens, hier.

Au poste de maire, M. Henri-Paul Brassard avait subi la défaite aux mains de Mme Suzanne B.-Niquet. C'est notamment en raison de cette demande de recomptage judiciaire que Mme Niquet ne se rendra pas à l'invitation du Cercle de presse du Saguenay, qui devait la recevoir mercredi prochain.

Au siège numéro 2, M. Raymond Bluteau, qui n'a obtenu qu'une faible majorité de 13 voix sur M. Jean-Louis Poirier, devra lui aussi subir le test du recomptage judiciaire.

Au siège numéro 3, le seul rescapé de l'ancienne équipe, M. Laurent Gosselin, qui a vaincu le docteur Gérard Tardif par la marge de 26 voix, fera également face à cette nouvelle épreuve du mécanisme de la démocratie.

Au siège numéro 5, le candidat Wilfrid Noël, défait par la marge de 101 voix par M. Camille Côté, a également autorisé son avocat à demander le recomptage judiciaire.

On ne doit pas savoir avant le début de la semaine prochaine à quel moment auront lieu les recomptages judiciaires aux différents postes où on les a requis.

Les cas de recomptage judiciaire marquants les plus récents, dans la région, sont ceux de La Baie, l'an dernier, et de Chicoutimi, en 1970. Dans les deux cas, les candidats élus à la mairie avaient augmenté la majorité qu'ils avaient originellement acquise sur leurs adversaires.

L'hôpital de Dolbeau projette un service à domicile pour personnes âgées et handicapées

DOLBEAU — "D'ici quelques semaines, nous inaugurerons un service de soins et service à domicile pour les personnes âgées, handicapés ou malades chroniques."

C'est ce qu'a révélé M. Paul-Aimé de Bellefeuille au cours d'une conférence d'information sur les activités de l'hôpital de Dolbeau.

En présence du nouveau conseil d'administration, le directeur général devait souligner que ce nouveau service se réalisera en collaboration avec le département de santé communautaire de l'Hôtel-Dieu de Roberval. Il a de plus fait mention que l'on ajoutera également ce nouveau service de cours post-nataux à ces cours pré-nataux mis de l'avant en 1976 et qui ont été vivement appréciés par les futures mères.

A la suite d'une étude des retards au laboratoire à faire les examens pour les patients externes le conseil d'administration a acheté de l'équipement pour améliorer ce secteur et les résultats devraient se faire sentir au cours de la présente année.

Soulignant que les relations patronales-ouvrières évoluent présentement dans un excellent climat, M. de Bellefeuille a déclaré que l'on récoltait en 1976 le fruit des efforts d'un plan de redressement financier mis de l'avant en 1975 par les administrateurs pour corriger une situation critique des années antérieures. Il a souligné l'effort collectif des administrateurs, des directeurs, des chefs de services et de tout le personnel. "Tous et chacun ont contribué à leur façon à ce résultat des plus positifs."

Quant aux médecins consultants, le Dr Benoît Maltais, directeur des services professionnels, a fait part qu'il y avait un orthopédiste qui venait une fois par semaine, selon une rotation, soit par deux médecins d'Alma et deux de Roberval.

Deux radiologistes de l'hôpital d'Alma assurent ce service deux fois par semaine. Trois médecins de l'hôpital de Chicoutimi s'occupent de l'anatomo-pathologie tandis qu'un autre s'occupe de la biochimie. On y retrouve également cinq psychologues consultats du Centre psychiatrique de Roberval.

Le nouveau président du conseil d'administration, Me Raymond Poisson, a déclaré pour sa part que son conseil était à mettre au point une formule pour que la population soit davantage informée par la voie des media d'information. "Il existe des services que nous estimons excellents, a-t-il soutenu, et la population ne les connaît pas assez."

Me Poisson a de plus mentionné que les séances publiques n'attiraient pas beaucoup de monde et n'a pu faire savoir la date que se tiendra cette réunion.



SYMPATHISANTS — Des syndiqués de la CSN ont fait du piquetage hier soir, aux alentours de la Librairie Garneau, à Place du Royaume, dans le but de sensibiliser la population sur les problèmes que rencontrent les employés de cette chaîne de magasins, qui tentent de se syndiquer depuis cinq ans. Les sympathisants ont distribué des tracts et ont paradé avec des pancartes durant près de deux heures.

L'hôpital de Dolbeau réduit son déficit de $206,660

par Laurent Tremblay

DOLBEAU — L'hôpital de Dolbeau accuse un surplus de $206,660 pour sa dernière année d'opération se terminant le 31 mars 1977.

Dans ce rapport financier présenté à la presse par M. Olivier Côté, directeur financier, ce surplus a fait passer le déficit accumulé de $289,117. à $85,161. Les dépenses pour cette période de 15 mois, soit du 1er janvier 1976 au 31 mars 1977 ont été de $4,692,558 alors que les revenus ont atteint $4,899,218.

M. Côté attribue les provenances de ce surplus au maintien des mesures de restrictions budgétaires appliquées en 1975 pour une économie de $194,649.

Dans cette répartition des dépenses on peut y lire: Salaires: $3,149,343 (67.11%); Bénéfices sociaux: $227,476. (4.85%); Honoraires des spécialistes: $83,874. (1.79%); Fournitures médicales et chirurgicales: $98,046 (2.09%); Médicaments: $69,761. (1.49%); Autres fournitures et autres dépenses: $873,315. (18.61%); Rétroactivité: $190,743. (4.06%).

Le ministère a contribué au remboursement de la dette à long terme pour un montant de $256,200, soit $27,000. en capital et $229,200. en intérêts.

"Ce résultat nous permet de respirer un peu mieux financièrement, a déclaré le directeur général M. Paul-Aimé de Bellefeuille, mais nous devons toujours demeurer vigilants afin de ne pas avoir à revivre des situations où nous devons appliquer des restrictions des plus sévères."



COMMENTAIRE QUOTIDIEN

La FSSA atteint sa majorité

C'était fête aux usines de l'Alcan du Saguenay-Lac-Saint-Jean, hier.

La FSSA (Fédération des syndicats du secteur aluminium) venait de remporter la victoire de la maturité en obtenant l'adhésion des travailleurs de l'aluminerie de Shawinigan, l'ancêtre des établissements de l'Alcan au Québec.

Le président Jean Halley et son groupe de pionniers de la FSSA célébraient la conquête de la dernière poche importante de résistance depuis l'éclatement de la rébellion contre la CSN, en 1971.

La seule centrale syndicale dont les quartiers généraux sont établis dans notre région devient l'interlocuteur de tous les syndiqués des quatre usines d'électrolyse auprès de l'employeur aux ramifications universelles, l'Alcan. Les employés des fonderies de Beauharnois, de Shawinigan, de Jonquière et d'Alma sont maintenant membres de la FSSA. Cette centrale bénéficie aussi de l'adhésion des gardiens, techniciens et hommes d'entretien du réseau hydro-électrique de l'Alcan au Saguenay-Lac-Saint-Jean de même que des employés des installations portuaires de La Baie.

Seuls les syndiqués du réseau ferroviaire servant au transport des matières premières et de la production entre Alma, Jonquière et La Baie et ceux de la câblerie de Shawinigan demeurent fidèles à la CSN.

Après le mandat confié par les gars de l'aluminerie de Shawinigan, la FSSA peut entretenir l'espoir de gagner à sa cause le dernier secteur stratégique, celui du transport, encore aux mains de la centrale rivale. Car les syndiqués de Roberval-Saguenay deviendront les kamikazes de l'Alcan s'ils demeurent isolés.

Il faut attribuer à l'amertume de la défaite l'accusation de "syndicat de boutique" lancée par l'ancien président Louis Roy, du syndicat de l'aluminerie de Shawinigan et maintenant conseiller syndical de la CSN.

En soutenant un long siège de cinq mois, l'an dernier, après avoir donné la riposte à l'Alcan qui avait entrepris le lock-out progressif de ses salles de cuves, la FSSA a imposé le respect. Et lorsque l'armistice fut signé, elle a obtenu l'assurance ferme qu'aucun avantage supplémentaire ne serait accordé par la suite aux membres de la CSN.

Les syndiqués de Shawinigan comme ceux de Roberval-Saguenay durent ainsi renoncer à l'écart salarial dont ils bénéficiaient auparavant. Le groupe de Roberval-Saguenay utilisa même l'arme stratégique qu'il possède pour faire céder l'Alcan. La mutinerie fut fort coûteuse et elle risqua d'être sanglante puisque l'Alcan utilisa une flotte de camions pour effectuer le transport. Les deux armées syndicales vivaient sur des charbons ardents: les gars de la FSSA, revenus au travail après une épuisante grève, étaient observés avec agressivité parce que les usines d'Arvida et d'Alma fonctionnaient grâce à l'utilisation de camionneurs que plusieurs syndiqués CSN percevaient comme des "scabs".

La situation était ridicule; la guerre fut inutile. Elle ne donna aucun gain supplémentaire aux travailleurs de l'Alcan. Il est donc plus avantageux pour les syndiqués et les régions concernées que la masse de travailleurs de l'Alcan au Québec ne soit plus ainsi divisée par l'opposition des centrales.

En perdant un autre groupe important de métallos, la CSN continue d'expier l'influence néfaste d'agitateurs intellectuels à l'époque de Marcel Pépin. Ces idéologues étaient beaucoup plus motivés par la politique que le syndicalisme. Ils ont provoqué la désertion des trois D (Dalpé, Daigle et Dion) qui ont fondé la CSD (Confédération des syndicats démocratiques) et du groupe Halley, initiateur de la FSSA, en 1972.

Après cinq années d'évolution parfois pénible, la FSSA appuyée ouvertement par le puissant mouvement des Métallos Unis d'Amérique, de Jean Gérin-Lajoie, qui lui a fait un prêt sans intérêt de $2 millions lors du dernier conflit, atteint aujourd'hui sa majorité.

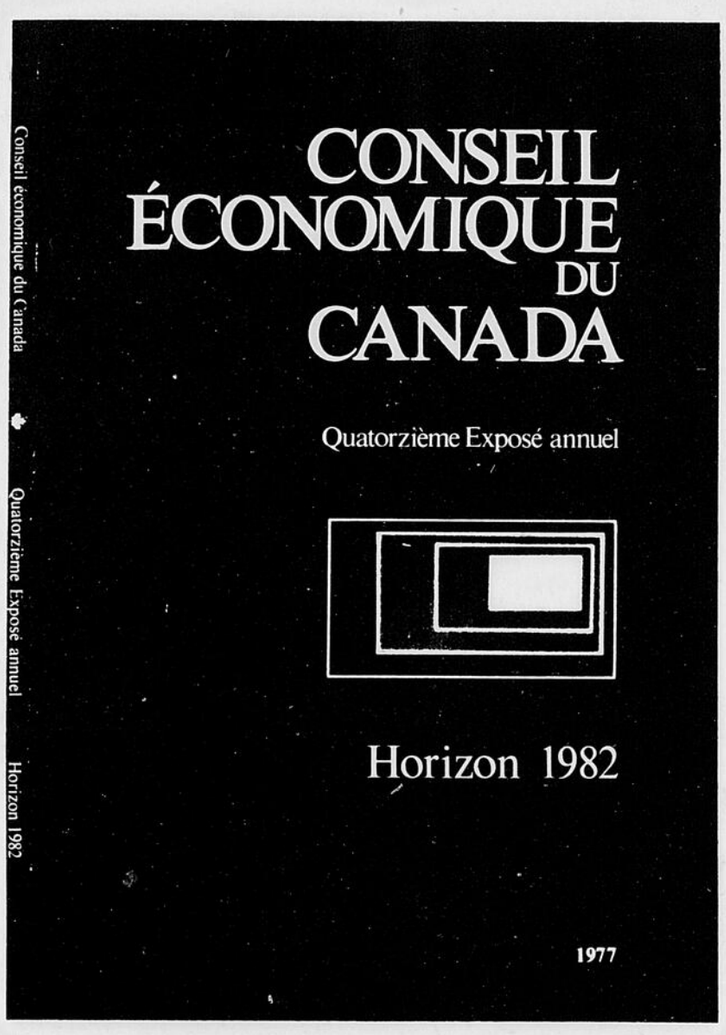
Bertrand TREMBLAY

AU FIL DE LA PENSÉE

Cinq ans de vaches maigres

Dans son exposé annuel, le prestigieux Conseil économique du Canada ne voit pas d'éclairci dans le ciel canadien. La roue continuera à tourner au ralenti. Voici quelques extraits de ce volumineux dossier.

A l'approche des annees 80, le Canada se voit aux prises avec de serieuses difficultes. La conjoncture actuelle, insatisfaisante à plusieurs egards, trahit selon nous un certain nombre de faiblesses structurelles aux racines profondes. Moins evidentes au cours de l'expansion economique du debut des annees 70, ces deficiences se sont manifestees au grand jour durant le flechissement cyclique de 1974-75 et elles font maintenant obstacle à la reprise. A plus ou moins breve echeance, elle requerront de tous les secteurs de la societe une attention particulière et la recherche de solutions adequates.



On vend moins à l'étranger... On achète davantage...

La part du Canada dans le commerce mondial de produits manufactures continue de s'abaisser et ce recul de sa capacite concurrentielle soulève de vives inquiétudes. Les coûts unitaires dans le secteur de la fabrication ont augmente beaucoup plus rapidement au Canada qu'aux Etats-Unis, et le salaire horaire moyen y est maintenant l'un des plus eleves au monde. Cet ecart entre le Canada et les Etats-Unis s'est retreci depuis quelques mois et le dollar canadien s'est déprécié notablement, de sorte que, du moins à court terme, le desavantage commercial devrait s'attenuer sensiblement. Il faudra neanmoins, si l'on veut permettre aux exportateurs canadiens de reprendre le terrain perdu, adopter des mesures plus fondamentales en vue de reduire les coûts interieurs et de trouver des debouches plus nombreux pour les produits canadiens.

La preference que les Canadiens continuent d'accorder aux produits importes constitue un autre element de tension sur la balance des paiements. S'il est vrai que, même avant la baisse du dollar canadien, la lenteur de la reprise au pays avait contribue au plafonnement des depenses consacrees à l'importation, le volume des importations, de produits manufactures en pourcentage de la consommation interieure s'est accru de façon soutenue depuis le debut des annees 60 et, malgre le ralentissement temporaire enregistre depuis quelques mois, nous prevoyons que cette tendance se poursuivra.

Si l'on elargit la perspective, il semble evident que la croissance des pays en developpement suscitera une poussee considerable des echanges, offrant ainsi des debouches aux exportations canadiennes de produits agricoles et autres produits primaires, de demi-produits, de certains equipements lourds et biens manufactures à fort coefficient de capital. En retour, le Canada devra s'attendre à importer un volume grandissant de produits manufactures à coefficient de main-d'oeuvre relativement eleve. Pour assurer la competivite de l'economie, il faudra investir des sommes considerables pour moderniser les usines existantes et transformer la structure industrielle en tenant compte des connaissances technologiques avancees et des vastes ressources naturelles du pays. Peut-être faudra-t-il aussi que l'industrie canadienne se specialise davantage en diminuant la gamme des produits offerts, ce qui permettrait d'obtenir un meilleur accès aux marches d'exportation.

Le revenu s'accroît et le chômage aussi

Le niveau eleve des salaires horaires moyens au Canada serait normalement l'indice d'une rarete relative de l'offre de main-d'oeuvre mais, en fait, sa population active enregistre encore le taux de croissance le plus eleve parmi les grands pays occidentaux. En dépit de l'accroissement des prix, des incertitudes et des affrontements qui ont marqué les annees 70, la hausse reelle du revenu par famille ou par habitant n'a jamais ete aussi rapide. L'economie canadienne s'est toutefois averee incapable d'engendrer suffisamment de nouveaux emplois pour satisfaire à l'augmentation globale de la population active et pour abaisser, à l'aide des moyens conventionnels, le chômage à un taux preétabli. Presque inevitablement, la disponibilite accrue des emplois a gonfle l'offre de main-d'oeuvre, par suite de la venue sur le marche du travail de nombreuses personnes qui, jusque-là, fréquentaient l'ecole ou ne cherchaient pas d'emploi pour d'autres raisons.

Le chômage est concentre de façon disproportionnee parmi les jeunes et continuera de l'être pendant un certain temps. Près de la moitié des 890,000 chômeurs enregistres en septembre 1977 étaient âgés de moins de 25 ans. Sans doute cela est-il attribuable au fait que nombre de jeunes attendent de trouver un emploi qui leur convient, tandis que d'autres fréquentent des institutions d'enseignement à temps partiel ou de façon occasionnelle; il n'en reste pas moins, cependant, qu'une multitude d'entre eux sont incapables de trouver un emploi à plein temps.

Même si l'on tient compte des mesures annoncees recemment par le ministre des Finances, le taux de chômage demeurera élevé, bien que le taux projeté de la croissance réelle soit assez satisfaisant, si on le compare aux chiffres enregistrés dans d'autres pays ou par le passé.

La Banque du Canada

Recommandation no 1:

Nous recommandons que la Banque du Canada continue de resteindre l'expansion de la masse monetaire et qu'elle en abaisse le taux de croissance encore davantage à mesure que le taux d'inflation diminuera.

Sans la confiance des entreprises, le recours aux seuls leviers monetaires devient un exercice vain. Il faut des mesures plus vigoureuses pour restaurer le dynamisme de l'économie, mais la tâche ne fait que commencer. Suivant le scénario de référence que nous avons présenté au chapitre précédent et qui a été élaboré à partir d'une simulation incorporant les mesures annoncées recemment par le gouvernement fédéral, la croissance projetée du produit national brut sera tout juste suffisante pour empêcher le taux de chômage de grimper davantage. Cette perspective peu encourageante nous a amenés à envisager l'adoption de mesures budgétaires additionnelles en 1978 et 1979 afin de permettre à l'économie d'atteindre un niveau de performance plus élevé au cours des annees à venir.

Réduire les impôts...

Recommandation no 2:

Nous recommandons qu'au cours des deux prochains exercices budgétaires, le gouvernement fédéral et les provinces instituent une réduction permanente de l'impôt sur le revenu des particuliers qui, au-delà de l'allégement fiscal attribuable à l'indexation, aurait pour effet d'accroître le revenu disponible annuel des consommateurs d'un montant global de 2 milliards de dollars.

Une fois pleinement realisée, cette recommandation aurait pour effet de réduire de 8 à 10% les taux d'impôt sur le revenu des particuliers et d'accroître de façon permanente le pouvoir d'achat de chaque contribuable d'environ 200 dollars par année. On suppose ici, evidemment, que le gouvernement fédéral et les provinces continueront de limiter la croissance de leurs dépenses.

Il serait également souhaitable, à notre avis, d'abaisser les taxes de vente provinciales, car la diminution des prix qui découlerait d'une telle mesure aurait pour effet de stimuler la consommation davantage. Bien sûr, la capacité des provinces à absorber ces pertes de recettes fiscales variera de l'une à l'autre, et il ne serait sans doute pas utile d'envisager une formule unique. La plupart des budgets provinciaux sont déficitaires à l'heure actuelle, surtout en raison de la lenteur de la croissance économique, mais la situation financière de certaines provinces est meilleure que celle du gouvernement fédéral. En réduisant sensiblement leurs taxes de vente, les provinces feraient baisser les prix, stimuleraient les dépenses et réduiraient le fardeau fiscal des ménages à faible revenu. En fait, si les mesures que nous proposons quant aux impôts personnels et aux taxes de vente étaient en vigueur durant toute l'annee 1978, elles susciteraient une forte augmentation du revenu reel disponible et amélioreraient les perspectives économiques pour les années suivantes. En conséquence,

... et les taxes de vente

Recommandation no 3:

Nous recommandons que les provinces réduisent d'au moins 1 point de pourcentage leurs taxes de vente sur les biens et services de consommation à l'exception de l'essence, de l'alcool et des cigarettes.

L'adoption de ces deux propositions amènerait évidemment un transfert considérable de ressources aux contribuables de la part des deux paliers de gouvernement; elle redonnerait rapidement confiance aux consommateurs et accélérerait le rythme de l'activité économique. La perte totale de recettes fiscales qu'encourraient les provinces se chiffrerait à environ 1 milliard de dollars, soit un montant légèrement inférieur à la perte que subirait le gouvernement fédéral par suite de l'allégement fiscal propose. Pour compenser les pertes enregistrées par les deux échelons, ceux-ci devront accroître leurs émissions d'obligations et les provinces devront emprunter davantage. Toutefois, si les réductions proposées étaient permanentes, le renforcement de l'économie se poursuivrait jusque dans les années 80, ce qui permettrait aux deux paliers de gouvernement de récupérer en grande partie, grâce à la croissance des ventes, de l'emploi et des revenus, les recettes sacrifiées.

L'avenir demeure sombre

Il est possible de ramener la croissance de l'économie à un taux plus acceptable, mais cela ne saurait se faire sans modifier la structure de l'économie et sans stimuler la demande. Nonobstant les mesures que nous proposons, le taux de chômage ne s'abaissera probablement pas au-dessous de 7% avant 1980, tandis que l'inflation se maintiendra à peu près au même niveau que dans les autres grands pays industriels. Si la capacité du Canada à contrôler ses coûts et à améliorer sa productivité n'est pas revigorée, il faudra prévoir, d'ici à 1982, de graves déficits publics, des soldes négatifs de la balance des paiements courants et une augmentation de l'endettement envers l'étranger. Par ailleurs, la marge de manoeuvre du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux pour le lancement de nouveaux programmes de dépenses sera restreinte.

La FSSA enlève Shawinigan à la CSN



Société sans but lucratif pour sauver le vieux moulin de Notre-Dame-de-la-Doré

par Denise Pelletier

CHICOUTIMI — Les citoyens de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Doré ont manifesté un grand intérêt envers le projet de conservation de leur vieux moulin, projet qui a franchi une étape supplémentaire mercredi soir, alors qu'un comité provisoire de 10 personnes a été formé, qui sera chargé de la formation d'une société à but non lucratif.

Un des membres du comité provisoire, Mme Normande Dallaire nous précisait hier que la formation de cette société à but non lucratif est une étape nécessaire si l'on veut aller chercher des subventions auprès de différents organismes, tels le ministère des Affaires culturelles, les Centres de Main-d'oeuvre, Canada au Travail, et autres.

Environ 70 citoyens de La Doré, conscients de l'urgence de faire certaines réparations au vieux moulin, qui est encore en bon état mais qui risque de se détériorer rapidement si on le laisse tel quel, se sont présentés à cette assemblée d'information, et toutes les personnes qui ont été proposées ont accepté de bon gré de faire partie du comité provisoire, dont le président est M. Clément Bélanger.

Depuis quelques années, c'est l'Oeuvre des loisirs de l'endroit, qui regroupe toutes les associations locales de loisirs, qui s'occupe du vieux moulin. Toutefois, sans moyens financiers, il devenait impossible de le maintenir en bon état. De plus, il n'y avait personne sur les lieux pour assurer la surveillance et guider les éventuels visiteurs du vieux moulin.

Un projet PIL avait permis de faire des recherches sur les possibilités de faire de la restauration. Le projet achevé, on veut donc mettre en application ces possibilités, qui, outre la remise en état, supposent l'érection d'un mur de soutènement.

Mentionnons enfin que ce moulin construit en bois, est situé à l'entrée du village de La Doré, et qu'il a été érigé en 1890, soit un an après l'arrivée des premiers habitants du village par un citoyen nommé Bellarmin Audet, "dit Lapointe".

AU PALAIS DE JUSTICE

La justice protégera le dernier sanctuaire privé des citoyens

par Guy Bergeron

CHICOUTIMI — "Etre clément envers ceux qui volent dans les maisons d'habitation serait pour les Tribunaux ouvrir leurs portes aux derniers sanctuaires qu'il reste aux citoyens".

Le juge Lucien Tremblay a fait cette déclaration, hier, au moment où il condamnait Jeannot Couture, un membre du club les "Mobs" à 12 mois de prison; pour un vol dans une maison d'habitation et des vols de chèques.

Pour le vol dans la maison d'habitation de Me Benoît Boulianne, de Saint-Honoré, où les marchandises pour quelque $975 ont été volées, le juge Tremblay lui a imposé 10 mois de prison.

Même si Couture n'avait pas d'antécédent judiciaire, le juge n'a pas manqué de signaler que c'était tout au début dans la criminalité avec sa série de fraudes et le vol dans les maisons d'habitation.

Mais c'est sur la prolifération des vols dans les maisons privées que le juge Lucien Tremblay a condamné hier matin, soutenant qu'il n'était pas question pour lui de se montrer clément devant ce nombre toujours grandissant d'effractions.

Le président du Tribunal a même signalé à Couture que si le ministère public s'était montré plus exigeant, il l'aurait même condamné au pénitencier. "Vous devez vous compter chanceux car normalement, dans votre cas la Cour d'appel du Québec aurait prononcé contre vous une sentence de trois années de pénitencier".

En somme, le juge Tremblay a clairement laissé entendre que les vols dans les maisons d'habitation seraient sévèrement punis au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

En appel

Par ailleurs, le ministère public a décidé de porter en Cour d'appel une sentence de huit jours de prison imposée à Denis Tremblay, un individu de Chicoutimi, qui avait recelé des bijoux et d'autres marchandises pour quelque $5,000, bijoux qui avaient été volés à la maison du Dr. Fernand Rinfret.

Me Claude Gagnon, procureur-chef de la Couronne, a décidé de porter la sentence en appel puisqu'il la trouve insuffisante.

Cette sentence avait été prononcée il y a environ 15 jours.

"Maudite boisson"

Conduire avec les facultés affaiblies par l'alcool commence à être un luxe qui coûte passablement cher à l'automobiliste.

Hier matin, un individu de Chibougamau, âgé d'une quarantaine d'années, a écopé de 14 jours de prison, et d'une amende de $300.

L'individu n'a pas caché que le découragement le prenait lorsqu'il se voyait dans l'obligation d'aller en prison.

Le juge Lucien Tremblay lui fit remarquer que c'était lui le seul responsable et qu'il devait maintenant acquitter la facture.

L'individu venait de se trouver un emploi à Chibougamau et afin de ne pas perdre cet emploi, le président du Tribunal lui a permis de purger sa peine de façon discontinue au moment où il aurait des congés.

Entre le mois de mai et le mois de septembre, l'individu avait été arrêté par les policiers en conduisant son automobile en boisson, à trois reprises.

En plus, il devra même subir un procès pour avoir refusé de passer le test d'ivressomètre.

Hier matin, il voulait régler ce dossier mais comme il affirmait qu'il avait soufflé dans la "balloune" et que ce sont les policiers qui s'étaient trompés, le juge Lucien Tremblay n'a pas voulu accepter le plaidoyer de culpabilité.

A un moment donné, l'individu a même dit au juge qu'il ne voulait pas plaider puisqu'il n'avait aucune chance contre les policiers.

Ce à quoi le juge Tremblay a rétorqué: "Ce n'est pas les policiers qui rendent les jugements mais le juge".

Les clients d'un restaurant réussissent à maîtriser un voleur

par Guy Bergeron

NORMANDIN — Les clients du restaurant Chez Claire, ont réussi à mettre la main au collet d'un individu qui venait de s'enfuir avec un montant de $300.

L'individu était un habitué du restaurant de Normandin et avait réussi à apprendre le fonctionnement de la caisse enregistreuse.

Hier midi, au moment du dîner, il réussit son forfait.

Le chef de police Pierre-André Piquet a arrêté l'individu, et il devrait comparaître en Cour criminelle au cours des prochaines heures, au Palais de justice de Roberval.

La Chambre de commerce de Roberval et son secrétariat permanent

par Jacques Girard

ROBERVAL — Une nouvelle Chambre de commerce dotée d'un secrétariat permanent a vu le jour, hier soir à Roberval, avec l'élection à la présidence de M. Arthur Lapointe. Cet événement marque aussi la fin du Cercle des Affaires de Roberval qui a accepté de se saborder pour s'intégrer aux nouvelles structures de la CC, sans quoi tout cela n'aurait pu se réaliser.

L'ex-cercle deviendra le comité de promotion commerciale à l'intérieur de la nouvelle CC.

La création du secrétariat permanent a été rendue possible grâce à un projet de Jeunesse Canada au travail au montant de $30,000. Cette somme permettra l'embauche d'un secrétaire à temps plein, le président élu Lapointe préfère l'expression "directeur-gérant", plus deux personnes qui, au début, mettront les dossiers à jour. Une partie de ces argents servira à payer les frais de location d'un bureau, comme l'a précisé M. Lapointe au représentant du Quotidien.

Incidemment, toujours selon le nouveau président, d'ici une semaine, l'embauche du directeur-gérant et le choix d'un local devraient être complétés.

Il reste aussi le travail de restructuration de la CC par suite de cette importante transformation et la nomination du prochain bureau de direction, a conclu ce dernier.

Courte historique

Les pourparlers ont débuté entre les deux ex-organismes qui étaient menacés de rendre l'âme, le printemps dernier. Un comité formé de personnes appartenant à l'un et l'autre des organismes, du commissaire industriel, du directeur de la Caisse d'entraide économique d'alors, M. Arthur Lapointe et le président régional de la Chambre de commerce Lac-Saint-Jean-Chibougamau, M. Maurice Villeneuve, s'est penché sur les moyens ou solutions à promouvoir pour donner un souffle nouveau aux deux organismes moribonds. Conclusion: seules la fusion des deux mouvements et la formation d'un secrétariat permanent le permettraient en regroupant les énergies et en assurant plus de disponibilité.

En effet, on s'est rendu compte que dans 90% des cas, les membres actifs appartenaient aux deux associations et occupaient un poste important.

De plus, à maintes reprises, on donnait comme exemple le dynamisme de CC de Dolbeau qui possède un secrétariat permanent.

F.-X. Bouchard

En dernier lieu, rappelons que M. Lapointe remplace M. F.-X. Bouchard qui avait quitté sa retraite, il y a un an, pour assumer la présidence de l'ex-Chambre. Il a été l'un des grands participants, un personnage clef de la naissance de la nouvelle Chambre qui, on le souhaite à Roberval, fera preuve de dynamisme.

$UPER ÉPARGNE$

DU SAMEDI, 12 NOVEMBRE

SPECIAL D'OUVERTURE
de 9h00 à 10h00

NICE & EASY

Prix rég.: $2.29
SPECIAL SAMEDI
pour 1 heure
seulement

$1.50

Limite 2 par client

"BLACK & DECKER"
Toupie ¾ en trousse
120 volts.
Rég.: $57.88
SPECIAL
SAMEDI:
$40.00

SOUFFLEUSE A NEIGE
8 forces, "Champion de Luxe", démarreur électrique, chaînes incluses 26 pouces de coupe.
Rég.: $699.00
SPECIAL
SAMEDI:
$639.00

La Fée des Etoiles
et ses lutins.
VENEZ NOUS VOIR DE 9H00 A 11H00!!!
LA FEE DES ETOILES ET SES LUTINS DISTRIBUERONT DES CADEAUX ET DES FRIANDISES A TOUS LES ENFANTS.

PERCEUSE 3/8
Shopmate
isolation double
Rég.: $12.88
SPECIAL
SAMEDI:
$9.00

FAUTEUILS
EN VINYLE
Inclinables
trois positions.
Rég.: $99.88
SPECIAL
SAMEDI:
$75.00

BATONS DE
HOCKEY "CCM"
Avec rondelles et tape.
Rég.: $2.54
SPECIAL
SAMEDI:
$1.50

LAMPES DE TABLE
Avec abat-jour
blanc ou jute.
Rég.: $19.88
SPECIAL
SAMEDI:
$12.00

SACS DE VOYAGE
Très pratiques,
pouvant servir à
1,001 usages.
Valeur rég.: $14.97
SPECIAL
SAMEDI:
$7.00

Zellers

PLACE DU SAGUENAY
BOUL. TALBOT, CHICOUTIMI

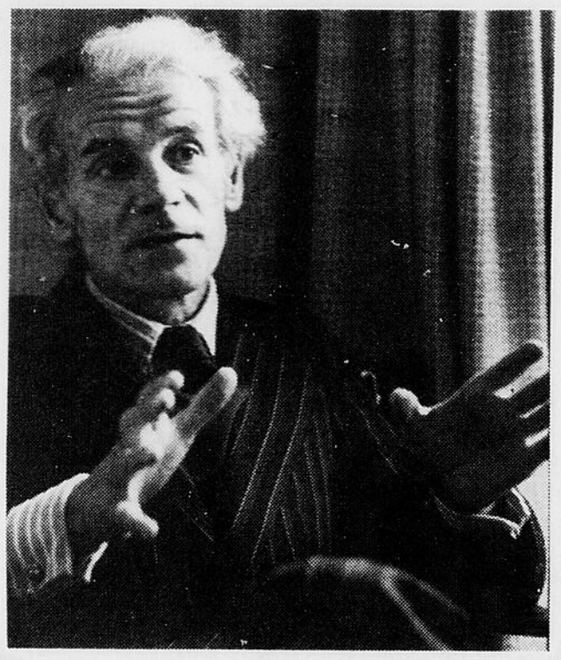
Zellers Charge Card / Carte de Crédit
CHARGEX
master charge

FOURRE-TOUT QUOTIDIEN



UN TRICOTHON BENEFICE

L'AFEAS de Saint-Honoré organisait, cette semaine, un tricothon destiné à récolter des fonds pour leur association locale. Cette journée a regroupé 31 participantes, dont plusieurs ont destiné leur travail à la St-Vincent-de-Paul. Trois d'entre elles ont mérité un prix, soit Mme Rolande Gagnon dans la catégorie des profressionnelles, Marie-Blanche Gagnon, dans les semi-professionnelles, et Eliane Dionne, débutante. Ce tricothon a permis de ramasser une somme de $1,137.75, laquelle servira à financer diverses activités de l'association.



CONSEILLER A OTTAWA

L'ancien minitre des Affaires culturelles sous le gouvernement de l'Union nationale, M. Jean-Noël Tremblay, a été nommé conseiller spécial auprès du ministre fédéral des Communications, Mme Jeanne Sauvé. Rejoint au téléphone à son bureau à Ottawa, M. Tremblay a déclaré qu'il était en poste depuis lundi dernier, mais il s'est refusé à en dire davantage sur ses nouvelles fonctions. Un porte-parole du bureau de Mme Sauvé a toutefois **indiqué que M. Tremblay s'occuperait de liaison entre le ministère et la Chambre des communes. M. Tremblay a été ministre des Affaires culturelles au Québec de 1966 à 1970, sous les gouvernements Johnson et Bertrand; il a été battu en 1973 dans le comté de Chicoutimi par l'actuel ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard. Précédemment, M. Tremblay avait été député conservateur aux Communes de 1958 à 1962 sous le gouvernement Diefenbaker; il avait été battu en 1962 dans le comté de Roberval par le créditiste C.-A. Gauthier. Après s'être retiré de la politique active en 1973, M. Jean-Noël Tremblay a entrepris des études en théologie qu'il a par la suite abandonnées. Depuis plus d'un an, il signe une chronique hebdomadaire dans Progrès-Dimanche.**

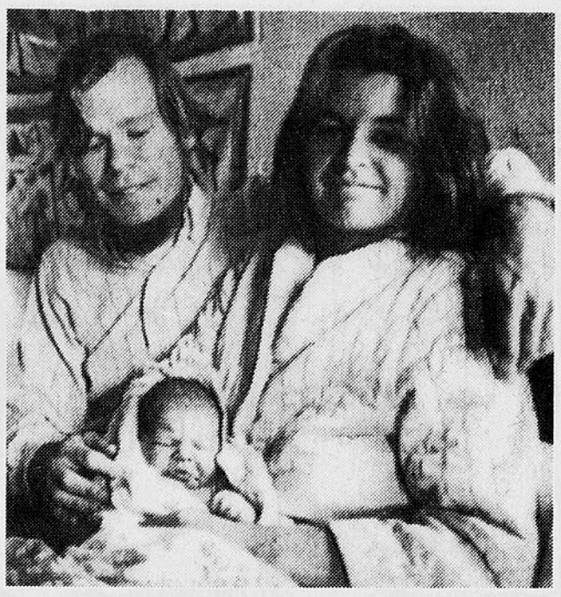
HOMMAGE AUX BENEVOLES

Le 19 novembre prochain, la population de St-Ambroise fêtera les centaines de gens qui, bénévolement, travaillent sans cesse pour le bien-être de la collectivité. Grâce à toutes ces personnes, la municipalité de St-Ambroise a pu se munir des mêmes services qu'une grande ville. Que se soit au domaine du loisir, des sports, de l'aide à la jeunesse, d'action sociale, activités culturelles et de l'âge d'or, ces centaines de personnes ont été un apport important pour la municipalité. Sous le patronage de la Commission des loisirs, en collaboration avec la Brasserie O'Keefe, une soirée dansante aura lieu, le 19 novembre, au Chalet des loisirs. A cette occasion, une plaque-souvenir sera remise à un travailleur bénévole de chaque association reconnue par la municipalité.



SOLIDARITE

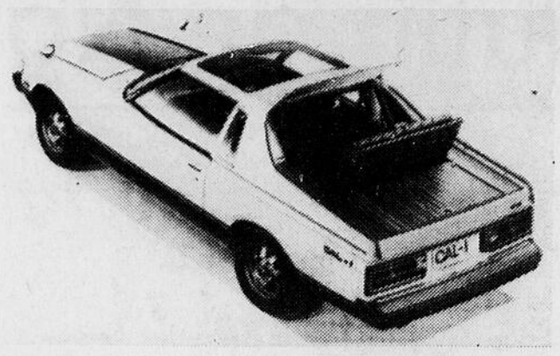
Voici la preuve par quatre que les marchands et hommes d'affaires d'Alma sont solidaires, pourrait affirmer le réputé secrétaire du CAA, M. Paul Tremblay. Ici, réunis à l'occasion de l'Opération solidarité et du lancement de l'Almanie, on peut voir les présidents des différentes associations de marchands. Dans l'ordre, le vice-président aux Galeries, M. Raynald Maltais, le président du Carré centre-ville, M. Jean-Marie Gagnon, le président du CAA, M. Antonio Garbugli, et le président au Carrefour Alma, M. Régent Lévesque.



UNE KENNEDY DE PLUS

Mme Ethel Kennedy, veuve du sénateur Robert Kennedy, est devenue grand-mère mardi: sa fille, Mme Kathleen Townsend, a donné naissance à une fille de 8 livres et 9 onces — la première représentante de cette génération de la famille Kennedy. La nouvelle a été annoncée par l'oncle du bébé, le sénateur Edward Kennedy. Mme Kathleen Townsend est âgée de 26 ans.

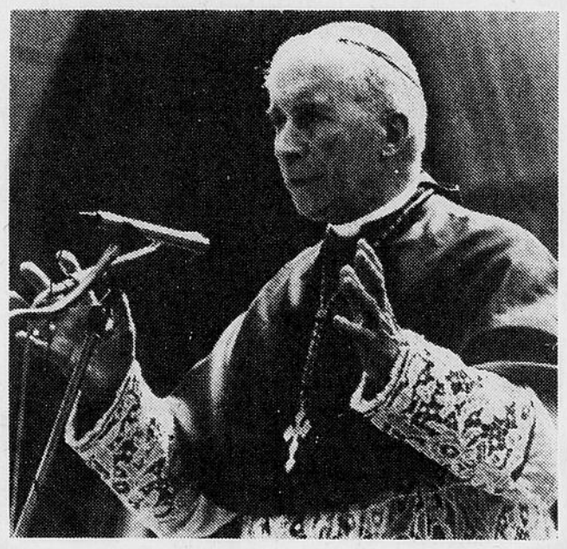
Elle étudie le droit à l'Université du Nouveau-Mexique. Son mari, David Townsend, est instituteur.





VOITURES EXPERIMENTALES

Deux nouvelles voitures expérimentales ont été présentées au récent Salon de l'auto de Tokyo, au Japon. La CAL-1 (celle apparaissant sur la photo du haut) est un coupé sportif, comportant un arrière ouvrant qui permet, notamment, le montage d'un siège comme le montre d'ailleurs la photo. Quant à l'autre voiture, sa caractéristique est au niveau de sa carrosserie expérimentale, fabriquée en aluminium et devant contribuer à diminuer les dépenses d'essence. Son poids n'atteint que 450 kg (moins de 1,000 livres).



MGR LEFEBVRE A NEW YORK

Le chef des catholiques traditionnalistes, Mgr Marcel Lefebvre, s'est promené, samedi, dans le quartier new-yorkais de Manhattan. Il a arpenté les rues autour du Rockefeller Center et a visité brièvement la cathédrale Saint-Patrick. Dans un bar de la 5ème Rue, devant un hamburger, il a déclaré qu'il comptait toujours consacrer, dimanche, dans le village d'Oyster Bay Cove, Etat de New York, le nouveau siège de la société Saint Pie X. Le père John McGann, évêque de Rockville, avait pourtant écrit à Mgr Lefebvre une lettre dans laquelle il lui interdisait d'officier dans son diocèse, et en particulier à Oyster Bay Cove. Mais, vendredi, le chef de file des traditionnalistes est arrivé par avion en provenance de Suisse. La société Saint Pie X revendique 10,000 membres aux Etats-Unis et 50,000 en Europe.

CONCOURS CARTE DE NOEL

La date limite pour la participation au concours de la "Carte de Noël" est prolongée jusqu'au 21 novembre, et ce, au lieu du 9 novembre tel qu'il était mentionné lors de la parution du concours. Les conditions de participation demeurent inchangées et le prix offert est toujours de $250.

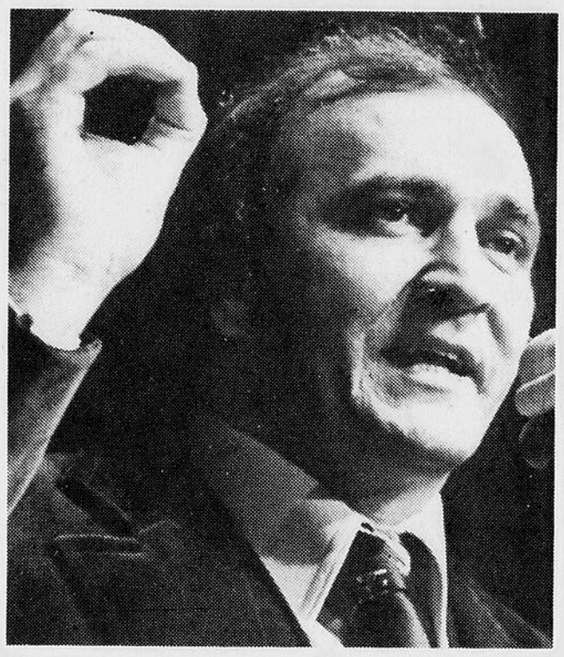
LE PQ DE CHICOUTIMI

Le Parti québécois du comté de Chicoutimi avise tous ses membres que l'assemblée générale annuelle aura lieu, le 13 novembre, à 19h30, au sous-bassement de l'église St-Joachim, rue Dubuc, à Chicoutimi. Il y aura à cette occasion lecture et acceptation du procès verbal de la dernière assemblée générale en date du 26 janvier 1977; rapport moral du président (M. Maurice Lalancette); rapport du trésorier (Mlle Suzanne Ruelland), ainsi que l'élection d'un nouveau conseil exécutif. Le député du comté, M. Marc-André Bédard, fera part à l'assemblée des réalisations gouvernementales depuis le 15 novembre 1976. Avis à tous les membres que le film "Québec, 15 novembre" sera présenté à l'auditorium Dufour, le 14 novembre.

MAIRE SUPPLEANT

C'est le conseiller Noël Girard qui remplira la tâche de maire suppléant pour les prochains quatre mois, à Alma. Et, si on se fie aux déclarations récentes du maire Gabriel Fortin, les conseillers municipaux d'Alma travailleront davantage quand ils auront à remplacer le maire, puisqu'ils le feront probablement plus souvent. Comme ces derniers veulent plus de responsabilités et qu'ils sont contre le poste de maire à temps plein, on peut penser que M. Fortin leur donnera un peu plus de travail de représentation, notamment.





BILLY GRAHAM A LA TV

La télévision de CJPM présentera, à 15h30, les dimanches 13, 20 et 27 novembre, l'émission "L'Evangile avec Billy Graham". Les gens intéressés à obtenir d'autres renseignements devront s'adresser ainsi: Eglise évangélique, coin Price et King-George à Jonquière, pour des réunions, le dimanche à 9h30 (cours et étude) et le jeudi à 19h30 (cours biblique); pour Chicoutimi: au 95, d'Youville (549-0660), pour des réunions le dimanche à 10h00 (cours et étude) et le mardi à 20h00 (cours biblique).

CAISSE D'ENTRAIDE

C'est M. Claude Vaillancourt, député de Jonquière, à l'Assemblée nationale, qui donnera une causerie au prochain dîner de la Caisse d'entraide économique de Jonquière, le lundi, 14 novembre, au Manoir du Saguenay. Le député Vaillancourt traitera de la situation économique et du programme de relance du gouvernement.

AUJOURD'HUI

Principaux anniversaires historiques:

1973 — Israël et l'Egypte signent un accord de cessez-le-feu.

1972 — Les Etats-Unis restituent au Sud-Vietnam la base de Long Binh, ce qui marque la fin de leur engagement direct dans la guerre.

1965 — M. Ian Smith proclame unilatéralement l'independance de la Rhodesie britannique.

1951 — Le general Juan Peron est reelu president de la République argentine.

1945 — Le Front national du marechal Tito remporte les elections à l'Assemblee constituante yougoslave.

1942 — Le général Dwight Eisenhower reconnait l'amiral François Darlan comme chef de l'Etat français en Afrique du Nord, ce qui provoque l'indignation de la Grande-Bretagne.

1938 — Ismet Inonu est elu president de la Turquie après la mort de Kemal Ataturk.

1918 — Les Allies et l'Allemagne signent l'armistice de la Premiere Guerre mondiale.

1901 — La Turquie accepte un ultimatum français sur la violation des traites.

1861 — Mort du roi Pierre V du Portugal, Louis 1er lui succede.

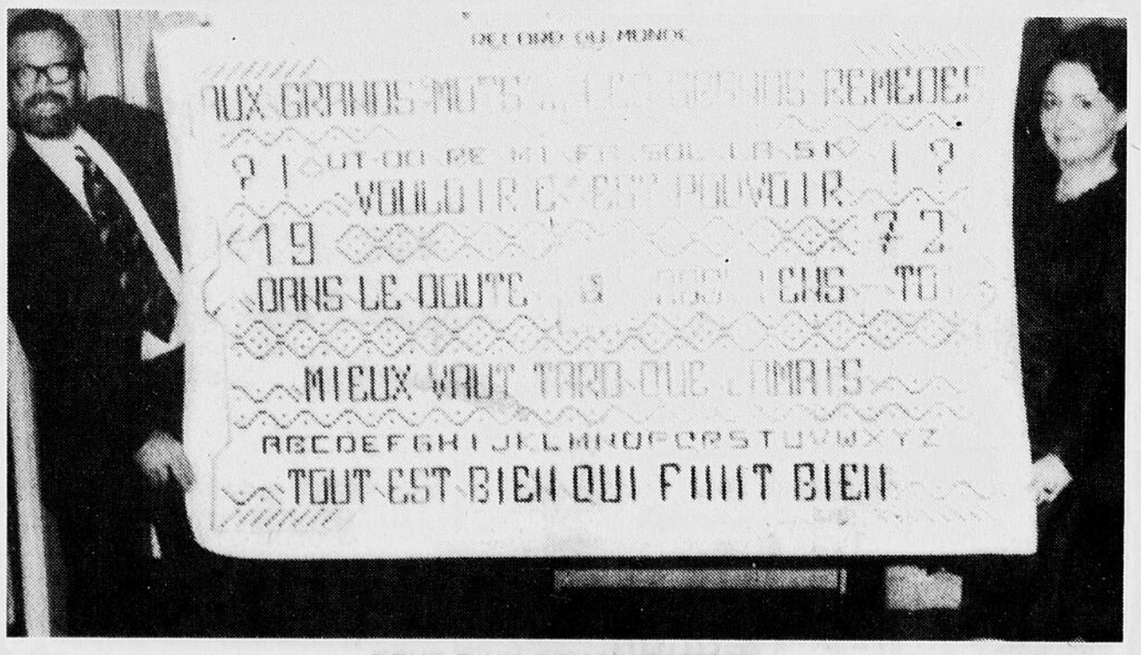
1836 — Le Chili déclare la guerre à la federation bolivo-peruvienne.

1794 — Fermeture du club des Jacobins à Paris.

1778 — Les forces britanniques s'emparent de l'ile française de Sainte-Lucie, dans les Antilles.

1500 — Louis XII de France et Ferdinand d'Aragon signent un traite secret pour la conquête et le partage du royaume de Naples.

Ils sont nés un 11 novembre: Louis Bougainville, navigateur français (1729-1811); Soren Kierkegaard, theologien danois (1813-1856); Mamie Eisenhower, veuve du président Eisenhower (1896); Robert Ryan, acteur americain (1913-1973).



REVE D'UN CRUCIVERBISTE

Un fanatique belge des mots croisés a présenté une grille géante qui est la plus grande et la plus difficile qui ait été réalisée jusqu'ici: elle ne comporte pas moins de 25,000 carrés et 7,748 définitions. L'auteur de ce mammouth de la cruciverbie est un Liégois de 38 ans, M. Henri Blaise, amateur de mots croisés depuis toujours, qui a travaillé huit ans à la réalisation de son projet. Son "chef-d'oeuvre" vient d'ailleurs d'être homologué par le Guinness Book of Records, le très sérieux almanach britannique des records en tous genres, après neuf mois d'enquête. Le précédent record appartenait depuis 1949 à un Allemand, M. R. Stilgenbauer. Sa grille comptait environ 1,500 définitions de moins que celle de M. Blaise. Le mot croisé géant de M. Blaise a été lancé sur le marché mercredi après-midi au prix de 980 francs belges ($23) plus frais d'envoi. Elle s'adresse uniquement aux francophones et, étant donné que l'on compte environ huit millions de cruciverbistes en France, en Belgique, au Canada et en Suisse, M. Blaise a bon espoir que l'opération s'avérera rentable.

VOS DROITS

Accident du travail

Qu'est-ce qu'un accident du travail?

Un accident peut être un evenement resultant par hasard d'une cause physique ou naturelle et qui se produit par le fait ou à l'occasion d'un travail, provoquant chez l'employé une blessure ou une invalidite. Il peut s'agir aussi d'un acte volontaire et intentionnel autre que celui de l'employe. Une maladie professionnelle est considerée au même titre qu'un accident du travail.

Qu'est-ce qu'une maladie professionnelle?

Une maladie professionnelle est celle qui provient de la nature de l'emploi. Elle donne droit aux mêmes indemnités que dans le cas d'un accident du travail.

Quels travailleurs la loi protège-t-elle?

Tous les employés, qu'ils soient embauches à titre permanent, temporaire, occasionnel, à forfait, en probation, à salaire, à commission, sont protèges par la loi. Il y a deux exceptions:

A) le service domestique;

B) l'exploitation agricole.

Le proprietaire, l'associé ou leur epouse ou époux, le membre du conseil d'administration, ne sont pas consideres comme employés; mais ils peuvent être protèges, moyennant une demande explicite et annuelle de l'employeur à la commission.

Les travailleurs sont-ils proteges, quel que soit leur âge?

Oui, tous sont protèges. En effet, la loi ne prévoit pas de limite d'âge.

Vous pouvez obtenir gratuitement la brochure intitulée: "L'indemnisation des accidentés du travail", en écrivant à la:

Commission des accidents du travail,
Relations publiques,
C.P. 1200, Québec.

(En collaboration avec la Commission des services juridiques).



ENTRETIEN — Lors de sa récente visite en France, le premier ministre Lévesque s'est entretenu lors d'une réception donnée en son honneur avec l'amiral Philippe de Gaulle, fils du général de Gaulle et nouveau commandant de la flotte française dans l'Atlantique, et le ministre français de la Justice, Alain Peyrefitte.
(Téléphoto PC)

Le voyage de Lévesque aura des retombées sur l'avenir du Québec

par Françoise Côté

MONTREAL (PC) — Maintenant que la retentissante visite à Paris du premier ministre René Lévesque est passée à l'histoire, il semble que les retombées pour les Québécois, et même les Canadiens, se feront surtout sentir au niveau du débat sur l'avenir du Québec avec le Canada.

Deux points de vue, le premier, celui d'un nationaliste québécois, l'historien réputé Michel Brunet, de l'Université de Montréal, et le second, celui d'un fédéraliste convaincu, le sénateur Maurice Lamontagne, économiste de profession, vont permettre de mieux évaluer le poids de ce voyage du chef du Parti québécois dans le débat constitutionnel.

Le professeur Brunet, qui aime rappeller que la première visite officielle d'une personnalité québécoise à Paris, après la conquête britannique, fut celle de l'évêque de Québec, Mgr Joseph Plessis, en 1819, alors que le prélat fut reçu par le roi Louis XVIII, dit que ce qui est nouveau depuis la visite du premier ministre Jean Lesage pour inaugurer la délégation générale du Québec, au début des années 60, c'est "l'institutionnalisation des relations entre Québec et la France et l'évolution des mentalités".

Selon lui au Québec, la relation avec la France antérieurement était l'affirmation d'une culture tandis que de plus en plus depuis M. Lesage, "c'est à la fois l'affirmation d'une culture et d'une politique". La visite du premier ministre Lévesque a donné une nouvelle dimension à cette affirmation, à laquelle vient s'ajouter l'énervement du Canada anglais, énervement qui "n'existerait pas si les dirigeants à Ottawa n'étaient pas des francophones qui prétendent parler au nom du Québec". Et il mentionne le titre d'un éditorial du Montreal Star qui se lit: "Relax Ottawa".

M. Brunet estime qu'il existe une constante dans l'histoire canadienne, qui a fait que le Québec a toujours contesté aussi bien à Sir Wilfrid Laurier qu'à Louis Saint-Laurent et à Pierre Elliott Trudeau, tous des Québécois.

Il y a également, comme l'a mentionné la presse française, les préoccupations du gouvernement du président Giscard d'Estaing devant la conjoncture de la politique intérieure française.

En somme, si on fait le bilan de la visite de M. Lévesque, affirme le sénateur Lamontagne, il faut reconnaître "qu'il n'y a eu aucun déblocage qui ait pu aider le Québec économiquement et culturellement".

A ce sujet, M. Lamontagne mentionne que l'embargo sur le doublage des films en français est maintenu et que rien n'a été fait dans le domaine du livre. La seule chose qui ressort, c'est la possibilité que le Québec invite le gouvernement français à faire de la prospection minière au Québec.

De plus, une usine d'uranium enrichi ne représente pas beaucoup d'emplois. "Si le gouvernement du Québec tombe dans le panneau, on peut être certain qu'il y aura une bataille entre Québec, le Canada et Paris", à cause de la politique canadienne sur l'usage pacifique de l'uranium.

Politique française

Contrairement à M. Brunet, qui ne croit pas que la France ait été surtout influencée par des considérations de politique intérieure, M. Lamontagne estime que l'ombre des prochaines élections législatives en France a plané sur toute la visite de M. Lévesque. Devant la division de la gauche française, qui s'en trouve affaiblie, le président Giscard d'Estaing se doit de consolider sa position à droite auprès des Gaullistes. Avec sa réception grandiose au premier ministre Lévesque, il se trouve à renouer avec un aspect de la politique de grandeur du général de Gaulle, alors que le maire de Paris, M. Jacques Chirac, le grand prêtre des Gaullistes, avait déjà accordé son appui à la cause indépendantiste québécoise.

Mais M. Lamontagne doute que le gouvernement français soit sérieusement intéressé à l'autodétermination des Québécois, "car ils sont tellement opposés à leurs régionalismes chez eux, que ce serait un manque de logique absolument complet". D'ailleurs, quand ils parlent du Québec, ils font continuellement référence à l'Algérie et au Maroc.

Déjà indépendants?

On a demandé au professeur Brunet si on ne peut pas déceler une tendance chez certains Québécois à se comporter comme si le Québec est déjà indépendant à la suite de la visite de M. Lévesque à Paris? Celui-ci répond avec quelque hésitation: "Je me demande si ce n'est pas ce qui est en train de se produire. Les dirigeants du Québec vont se comporter comme si l'indépendance était déjà faite... de plus en plus."

Le professeur Brunet estime que les électeurs, le 15 novembre dernier, savaient qu'ils votaient pour un changement, qu'ils votaient pour un parti indépendantiste, même si la promesse de tenir un référendum a pu être déterminante dans certains milieux.

Justement, le référendum doit-il être tenu ou peut-il être mis de côté? Tous deux, le professeur Brunet et le sénateur Lamontagne croient que le référendum doit avoir lieu.

Pour sa part, M. Lamontagne va jusqu'à dire que le premier ministre Lévesque ne peut renoncer au référendum sans perdre toute crédibilité. "S'il le faisait, il se placerait dans l'illégalité complète; il ferait l'indépendance sans procédure démocratique, comme il l'a toujours promis. Cela me semble impensable."

Ambivalence du Québécois

De son côté, le professeur Brunet estime qu'il existe chez les Québécois une ambivalence bien connue, qui peut faire d'un référendum une entreprise risquée. En effet, si le Québécois dans son for intérieur veut bien manifester jusqu'au bout son identité, par contre, il n'ignore pas qu'il vit dans la vallée du Saint-Laurent, qu'il y a la présence américaine. Alors, au niveau individuel, il se pose certaines questions. Mais au niveau du comportement collectif, il se pose d'autres questions.

Le professeur Brunet explique que dans le domaine du comportement humain, on observe quatre niveaux: individuel, individuel-collectif, collectif-individuel et collectif-collectif, tout cela dans la même personne et parfois dans une même journée.

C'est ce qui s'est passé en 1942, avec le plébiciste, alors que les électeurs qui venaient de battre Duplessis et de réélire à Ottawa les libéraux, ont infligé une giffle au gouvernement King en votant massivement non à la conscription.

Une certaine confédération

Le référendum, c'est aussi le problème de la formulation de la question qui sera soumise aux Québécois. C'est pourquoi l'emploi du mot "Confédération" par M. Lévesque dans son discours devant les parlementaires français prend une résonnance particulière.

Le sénateur Lamontagne note que pour le premier ministre Lévesque, la "souveraineté-association" est une confédération sans délégation de souveraineté, mais uniquement une délégation de l'exercice de certains pouvoirs, comme l'est actuellement la Communauté européenne.

"Mais, justement, M. Lévesque rêve en couleur sur le plan de l'égalité, dit M. Lamontagne. Je ne vois pas comment une population qui constituerait 75 pour cent du total consentirait à n'être plus que 50 pour cent dans la prise de décision." Selon la thèse péquiste, le Québec représenterait 50 pour cent tandis que le reste du Canada serait l'autre 50 pour cent.

"On pourrait voir le Québec se retrouver moins indépendant avec l'indépendance dans la fixation du système douanier."

"Et même si l'association est possible, le Québec aurait à subir à la fois les inconvénients de l'indépendance et ceux du fédéralisme sans avoir les avantages des deux", d'ajouter M. Lamontagne.

Quand au professeur Brunet, il déclare que, dès les débuts, M. René Lévesque a dit que le souveraineté-association est une union renouvellée, mais il note que l'élément d'extrême gauche au sein du Parti québécois croit qu'avec la thèse de la souveraineté-association, le PQ trahit le mandat de faire une indépendance réelle, qu'eux identifient avec révolution. Mais précise M. Brunet, il s'agit d'un élément marginal, qui représente environ 5 pour cent du PQ.

Affaires municipales

Echec de la ville de Montréal

QUEBEC (PC) — La ville de Montréal a subi un cuisant échec, hier, lorsque la Commission permanente des affaires municipales a rejeté un amendement à sa charte concernant l'affichage.

En cette troisième journée de l'étude des 188 articles du projet de la charte de la ville de Montréal une vive opposition s'est manifestée contre ce que le Rassemblement des citoyens de Montréal a appelé une "atteinte à la liberté d'expression".

La ville de Montréal demandait des modifications à sa charte pour interdire l'affichage sur la place publique et réclamait l'autorisation de recourir à la présomption pour sévir contre les poseurs de telles affiches.

"Lorsqu'un placard ou une affiche est apposée ou qu'une circulaire est distribuée, la personne au profit de laquelle cet objet apparait été fait ou produit, est présumée responsable de toute infraction s'y rapportant", disait l'amendement en question.

Outre le RCM, le Barreau du Québec s'est objecté à un article d'une portée aussi générale, en alléguant principalement que ce type de loi "un peu envahissante" n'est pas conforme à la tradition juridique.

"Créer une présomption en matière pénale, c'est renverser les règles du jeu communément admises", a observé Me Roger Pothier, représentant du Barreau.

Le maire Drapeau

Le maire Jean Drapeau qui avait jusque-là laissé aux procureurs de la ville le soin de défendre les amendements proposés, a pris part au débat pour souligner "cette forme de pollution".

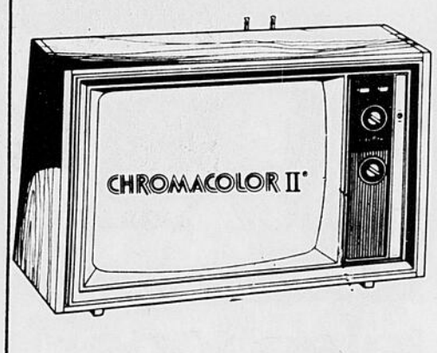
Selon M. Drapeau, cette présomption est nécessaire pour faciliter le travail des inspecteurs et leur permettre de remonter aux responsables.

Il a même déclaré que le rejet de cette demande aura pour effet d'encourager tous ceux qui se livrent à ce saccage à le faire avec beaucoup plus d'assurance.

LE MEILLEUR ACHAT DE TV COULEUR QUE VOUS POUVEZ FAIRE

ZENITH®

Festival d'automne d'aubaines



20" LE MANET J19 12W
La grandeur d'écran la plus populaire! Élégant coffret compact. Belle finition simili-noyer veiné sur le dessus et les côtés et garnitures de couleur argentée. Dimensions: H16⅝", L26½", P19¾".

Le dispositif de réglage dit «Sentinelle électrique»
Grâce à ce dispositif, l'appareil maintient le voltage de châssis qui lui a été assigné lors de sa conception. Le transformateur à l'auto-réglage magnétique élimine tous les effets de variations de voltage à domicile. Ce qui améliore la vie de l'appareil et de son tube-image et donne une qualité d'image et une fiabilité inégalables.

Économie d'énergie
Un appareil Zenith, grâce à son châssis à circuits intégrés et à son réglage de tension dit «Sentinelle électrique, utilise moins d'électricité que deux ampoules de 75W. De nombreux télécouleurs anciens avec tubes à vide utilisent autant d'électricité que cinq ampoules de 75W. Le châssis varie selon la grandeur de l'écran.

SENTINELLE COULEUR

C'est une salle de contrôle de télévision à l'intérieur de votre appareil!

Elle contrôle l'image en couleur...

Ajuste l'image en couleur...

30 fois à la seconde — automatiquement!

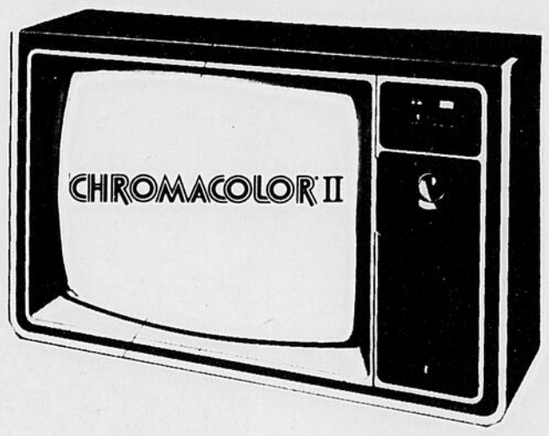
Le système unique de la Sentinelle-Couleur de Zenith contrôle et ajuste l'image en couleur — automatiquement. Trente fois à la seconde.

La Sentinelle-Couleur établit l'équilibre des couleurs pour vous donner des nuances de peau bien naturelles. Elle apporte les corrections nécessaires à l'intensité de couleur dans le signal. Elle maintient les niveaux de contraste prédéterminés et saisit les moindres détails. Elle bloque les niveaux de couleur prédéterminés. Tout se fait automatiquement. La Sentinelle-Couleur change même la luminosité de l'image en fonction de l'éclairage ambiant de façon à ne jamais fatiguer la vue.

La Sentinelle-Couleur règle tout — automatiquement — d'une scène à l'autre, d'un canal à l'autre.

LE SYSTÈME DE SYNTONISATION ÉLECTRONIQUE VIDÉO GUARD

Ce système de syntonisation EVG est le plus fiable, le plus avancé de tous les systèmes de syntonisation de l'histoire de Zenith. Parce que les syntonisateurs sont électroniques, ils n'ont aucune pièce mobile et aucun point de contact pouvant se corroder, s'user ou causer une réception irrégulière. Ce système de syntonisation garantit une sélection directe et positive du signal chaque fois que vous syntonisez un canal, soit par le système à un seul bouton de sélection.



20"
Le Daumier
Modèle JT1980W
DE LA SÉRIE ROYALE

ZENITH
SOLID-STATE
CHROMACOLOR II
Très beau cabinet compact et décoratif. Zenith a créé le style compact. Zenith est arrivé à créer un style compact, petit et pratique grâce à son tube d'image Chromacolor «In-Line» 100o. Belle finition simili-noyer veiné sur le dessus et les côtés et garnitures de couleur argentée.

ZENITH
® La qualité doit y être pour que le nom soit apposé (R)

Gagnon Frères Meubles
de votre localité

L.-G. Delaunière TV Enr.
165, rue Principale,
Chambord.
Tél.: 342-6743

Olympia Electronique Enr.
1043, boul. Sacré-Coeur
Saint-Félicien
Tél.: 679-2712



HAUTE PERCHE — Cet arbre du High Park à Toronto est un rêve pour les enfants comme des membres des classes de troisième, quatrième et cinquième année de l'école publique Driftwood le démontrent. L'arbre est un attrait favori pour les enfants qui désirent vraiment se délasser. (Téléphoto PC)

Keable se rapproche de la controverse politique

MONTREAL (PC) — A mesure que la Commission d'enquête sur le cambriolage perpétré par la police à l'Agence de presse libre du Québec, se rapproche des têtes dirigeantes de la Gendarmerie royale du Canada, elle rapproche sa barque des eaux troubles de la controverse politique qui s'est emparée d'Ottawa.

Au coeur du débat, une question fondamentale reste encore sans réponse et incite l'Opposition à accuser le premier ministre Trudeau et son gouvernement de "cover-up": qu'a dit exactement l'ancien directeur de la sécurité à la GRC, M. John Starnes, à ses supérieurs du cabinet, au sujet de cette ténébreuse affaire?

M. Starnes est l'un des personnages importants dans l'enquête menée par l'avocat québécois Jean Keable.

Cet homme peut en quelque sorte constituer le lien hiérarchique entre l'officier supérieur de la GRC qui, à Montréal, a autorisé la perquisition illégale, et le cabinet du solliciteur général.

Les procureurs de la commission n'ont pas caché leur intention d'interroger M. Starnes, qui a pris sa retraite en 1973, et possiblement l'ancien solliciteur général du Canada, M. Jean-Pierre Goyer, qui, à l'époque du raid, était ministre responsable de la GRC.

Des messages révélateurs

Depuis le début de l'enquête publique le mois dernier, les observateurs se demandent jusqu'où la commission pourra remonter dans son effort de retracer l'affaire jusqu'au QG de la police fédérale et de là, au cabinet du solliciteur général.

De fil en aiguille, Me Keable franchit des jalons et il se pourrait que le solliciteur Francis Fox prenne des dispositions devant les tribunaux pour tenter d'empêcher la commission québécoise de se pencher sur les relations entre l'état-major de la Gendarmerie royale et le cabinet fédéral.

Jusqu'à présent, M. Fox s'est contenté de restreindre l'accès à certains documents confidentiels au nom de la "sécurité nationale".

Avec le dépôt de messages télex jadis classifiés "TOP SECRET", la commission a déjà commencé à établir que M. Starnes avait été mis au courant de la perquisition après le fait, le 12 octobre 1972, soit cinq jours après le cambriolage perpétré par les membres de la GRC, de la Sûreté du Québec et de la police montréalaise.

Il n'est pas encore établi cependant si M. Starnes avait informé M. Goyer de la participation du corps policier fédéral à la perquisition illégale.

Les procureurs fédéraux pourront toujours invoquer la Loi sur les secrets officiels et le secret du cabinet pour interdire à M. Starnes de répondre aux questions qui lui seront posées.

Morin refuse de donner des détails sur les tutelles

QUEBEC (PC) — Le ministre de l'Education, M. Jacques-Yvan Morin, a refusé, hier à l'Assemblée nationale, d'expliquer plus en détail la décision de mettre en tutelle et d'ordonner une enquête sur quatre commissions scolaires de l'Outaouais au sujet du mode de taxation qu'elles ont pratiqué depuis 1972.

En réponse aux nombreuses questions du député libéral de Gatineau, M. Michel Gratton, et de son collègue de l'Acadie, Mme Thérèse Lavoie-Roux, il a rappelé que toute cette affaire est pendante devant la Cour supérieure donc subjudice pour éviter de "tomber dans le piège" de l'Opposition.

M. Morin a dit une fois de plus que la "négligence" de l'ancien gouvernement face au comportement de ces commissions scolaires a forcé le ministère du nouveau gouvernement à imposer la tutelle parce qu'un manque à gagner de $13 millions était déjà accumulé dans les commissions scolaires de Aylmer, Champlain, Gatineau et Outaouais-Hull.

"Il n'est jamais agréable d'instituer une enquete ou de mettre en tutelle un organisme mais dans les circonstances actuelles, c'était devenu nécessaire; si le gouvernement antérieur avait pris ses responsabilités, s'il n'avait pas laissé grossir l'abcès, parce qu'il croyait peut-être qu'il crèverait par lui-même, nous n'aurions pas été contraints d'agir de la sorte maintenant", a répondu le ministre de l'Education.

M. Gratton a bien vainement tenté d'amener M. Morin à donner d'autres raisons, autres que le déficit de $13 millions des commissions scolaires, justifiant la mise en tutelle.

Le ministre a de plus indiqué que la loi lui permet de poser un tel geste en tout temps, même si les tribunaux sont saisis d'une affaire.

Si le ministère n'avait pas imposé la tutelle, a ajouté M. Morin, le manque à gagner de ces organismes aurait pu aller jusqu'à $20 millions avant que la Cour ne rende sa décision.

Par ailleurs, le ministre a dit que l'enquête se poursuivra et il est "satisfait" de la façon dont elle se déroule jusqu'à maintenant.

Grève

Les centrales s'opposent au vote secret obligatoire

par Pierre Bellemare

QUEBEC (PC) — Bien que essentiellement en accord avec la réforme du code du travail, les trois grandes centrales syndicales CSN-FTQ-CEQ s'opposent vigoureusement à ce que le gouvernement québécois consacre dans un texte de loi l'obligation de tenir un scrutin secret pour un vote de grève.

Les leaders syndicaux ont particulièrement insisté sur "cette ingérence inacceptable de l'Etat", à l'occasion de leur témoignage, hier, devant la commission parlementaire du travail.

Parlant un tout autre langage que celui qu'avait employé mardi le bloc patronal à cette même tribune, MM. Pepin, Rodrigue, Charbonneau et Laberge soutiennent que la question du vote de grève ne relève que des organisations syndicales elles-mêmes.

"La reglementation proposee nous semble particulièrement odieuse du fait qu'il n'y a rien de prévu concernant les décisions prises par la partie patronale", de dire Louis Laberge, président de la FTQ.

Comment decide-t-on de décréter un lock-out? de refuser de négocier? Tout se decide en catimini, par quelques hommes tout-puissants, sans même que les actionnaires ne puissent dire leur mot, a poursuivi M. Laberge.

M. Marcel Pepin, président de la Confédération mondiale du travail et ex-leader de la CSN, a du reste rappelé les dispositions édictées par l'Organisation internationale du travail, auxquelles le Canada a d'ailleurs adhéré, dispositions qui confèrent aux organisations syndicales pleine et entière liberté d'action en ce domaine.

De son côté, M. Yvon Charbonneau, leader de la classe enseignante, a affirmé que, d'ores et déjà, "l'immense majorité" des syndicats ont prévu dans leurs status une procédure de vote secret pour l'acceptation ou le rejet d'un projet de convention collective.

"Au-delà de cette question de principe, nos objections portent sur les problèmes qu'entraîneront inévitablement les multiples interprétations qui pourront en être données", de renchérir M. Laberge.

"Avocasseries"

En fait, on craint de prêter flanc à une guérilla juridique que pourrait susciter, à son avantage la partie patronale. Le gouvernement, dit-on, devrait s'assurer que son projet, au moins, n'aura pas pour effet d'entraver la vie syndicale, en provoquant "toutes sortes d'avocasseries anti-syndicales".

Le ministre Pierre-Marc Johnson, parrain du bill 45, a admis que la rédaction actuelle du projet comporte une certaine lourdeur et une complexité inutile quant aux mécanismes à mettre en place.

Des amendements viendront clarifier beaucoup de choses, a-t-il promis aux leaders syndicaux, mais sur le fond, le gouvernement ne changera pas d'idée.

"Je m'étonne de vous entendre parler d'ingérence à ce sujet, alors que vous n'en faites pas état concernant la cotisation syndicale qui deviendra obligatoire par la formule Rand", a interjeté le titulaire du Travail.

Les chefs syndicaux n'ont pas tellement apprécié ce parallèle établi par le ministre Johnson entre la formule Rand et les articles du bill 45 concernant le vote secret.

M. Pepin a évoqué la charte des droits et libertés de la personne pour expliquer que les syndicats sont tenus de respecter la liberté de leurs membres.

Le critique de l'Opposition officielle, le député Claude Forget, a donne raison entièrement aux leaders syndicaux, mais il les a enjoints du même souffle "de protéger la liberté de leurs membres de la même façon qu'on souhaite voir respecter la liberté des organisations syndicales".

M. Laberge a alors lancé aux députés: "A moins d'exceptions très rares, aucun syndicat ne peut se permettre de déclencher une grève, s'il n'a pas l'appui d'une majorité respectable de ses membres".

Violence

Il a ensuite été question de violence, sujet longuement abordé il y a trois jours par le Conseil du patronat du Québec.

Selon les chefs syndicaux, ce n'est pas par des lois ou des règlements que l'on contribue à éliminer la violence de notre société.

Il s'agit d'abord et avant tout, pense-t-on, d'un phénomène de climat social, que peut facilement gâter le gouvernement lui-même, par l'adoption de "lois-matraques" avec la complicite des tribunaux, qui sont étonnamment expéditifs pour pénaliser le mouvement syndical et particulièrement lents à juger une cause défavorisant le côté patronal.

"Aucune loi nouvelle n'a été adoptée récemment dans le domaine du travail et pourtant, d'observer M. Laberge, le climat s'est grandement amélioré au Québec depuis un an".

Outre quelques autres observations maintes fois exprimées par les centrales, il a enfin été vaguement question de fusionner dans un même texte de loi les dispositions du code du travail et celles qui régissent les relations de travail dans les domaines public et parapublic.

Le ministre Johnson demeure sceptique face à cette recommandation, partagée d'ailleurs par l'ex-ministre Maurice Bellemare, en raison des différences fondamentales évidentes existant entre une entreprise privée et une société d'Etat.

Des études en cours, notamment celle de la commission Martin dans les secteurs public et parapublic, serviront à guider le gouvernement dans son projet de réforme, global celui-là, de tout le champ des relations de travail au Québec.

Dans une rencontre avec la presse après l'ajournement des travaux de la commission, le parrain du bill 45 a révélé les grandes lignes des amendements qu'il se propose d'apporter d'ici l'adoption finale de sa pièce législative.

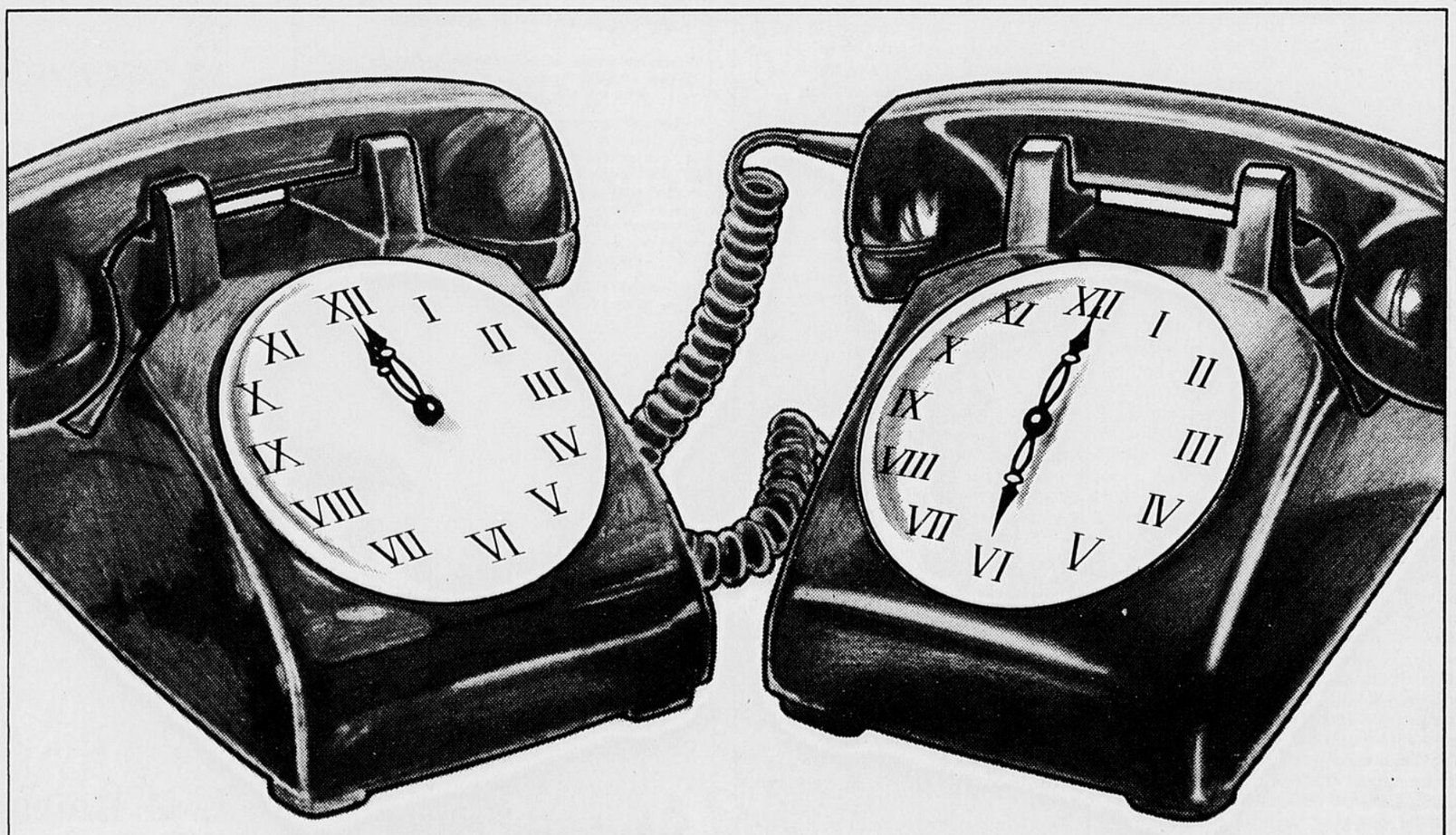
Il a une fois de plus reconnu la lourdeur des mécanismes prévus pour la question du vote secret. Tout en maintenant cet article, il sera remanié de façon à "ne pas paralyser le processus des négociations et surtout de façon à ne pas engendrer une série de querelles interminables devant les tribunaux.

N'attendez plus au dimanche pour téléphoner!

Le rabais de 2/3 débute à midi le samedi.

Vous pouvez bénéficier d'un rabais de 2/3 sur les appels interurbains que vous composez vous-même entre midi le samedi et 18 heures le dimanche. Trente heures consécutives de rabais entre la plupart des régions au Québec et en Ontario. Voilà une façon pratique et économique de faire plaisir.

Nul besoin d'attendre au dimanche! *A partir de maintenant, le samedi est le meilleur jour pour téléphoner.*



SAMEDI MIDI

DIMANCHE SOIR

Bell Canada

QUEBEC EN BREF

Livre vert

MONTREAL (PC) — La Fédération des commissions scolaires aurait-t-elle peur que la grande question du débat sur le Livre vert porte sur la disparition de celle-ci? Telle est du moins l'interrogation formulée jeudi par le président de l'Alliance des professeurs de Montréal, Rodrique Dubé.

Le leader syndical a ajouté que l'Alliance n'acceptera pas d'être baillonnée par la Commission des écoles catholiques de Montréal, dans le débat qui s'amorce sur le Livre vert relatif à l'école publique.

M. Dubé a expliqué que les enseignants se sont vus opposer une fin de non-recevoir à la demande du syndicat afin que soient prochainement mises à leur disposition trois journées inter-étape pour assurer la participation à ce débat.

Selon M. Dubé la CECM aurait peur des conclusions d'une telle opération.

Commentant le contenu du Livre vert, le leader syndical l'a qualifié de bon document. Il a cependant déploré certains oublis, tels le préscolaire, l'enfance inadaptée ainsi que la confessionnalité et craint qu'ils soient significatifs des intentions cachées du gouvernement de restreindre le développement de ces secteurs.

Alliance des professeurs et la SQ

MONTREAL (PC) — La Sûreté du Québec possède un impressionnant dossier sur le président de l'Alliance des professeurs de Montréal, Rodrigue Dubé, ainsi que sur ce syndicat.

Telle est la révélation faite jeudi par M. Dubé lui-même dans le cadre d'une conférence de presse.

Interrogé par un journaliste, le président de l'Alliance, qui a refusé de dévoiler ses sources, a émis l'hypothèse de l'écoute électrique plutôt que celle de l'infiltration par les agents de la SQ.

Selon le leader syndical, le corps de police détient un dossier sur tous les dirigeants du syndicat depuis 1970.

Par ailleurs, un porte-parole de l'Alliance, Henri Egretaud, a indiqué qu'il y a trois ans, la SQ s'est vue opposer un refus à sa demande de consulter les dossiers du syndicat.

Prudentielle d'Amérique

KITCHENER — La Prudentielle d'Amérique, société d'assurance déménagera son centre d'informatique de Montréal à Kitchener, en Ontario, l'an prochain.

Le vice-président des services de la Prudentielle au Canada, M. Doug Smethers, a refusé d'indiquer si le climat politique au Québec était à l'origine de la décision de sa compagnie.

Il a affirmé que la société Prudentielle n'avait toutefois pas l'intention de déménager son siège social de Montréal.

Le centre d'informatique de cette compagnie emploie environ 60 personnes.

Aide aux handicapés

QUEBEC (PC) — Le gouvernement du Québec mettra sur pied un programme d'aide aux handicapés visuels en leur fournissant gratuitement des facilités leur permettant de lire, d'écrire ou même de circuler dans un environnement non familier.

Le ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, a expliqué, jeudi, que le programme sera réalisé en trois étapes: d'abord cette année pour les aveugles ou semi-aveugles de moins de 18 ans, ensuite pour les personnes de 18 à 34 ans et, enfin, pour les 35 ans et plus.

Toute personne qui a une acuité visuelle d'au plus 20-70 pieds peut être admise au programme. Ce rapport signifie qu'une personne est considérée comme un handicapé visuel si elle voit à 20 pieds ou 6 mètres ce qu'une autre avec une acuité normale voit à 70 pieds et ce, même après correction au moyen de lentilles appropriées.

Elle doit de plus être inapte à lire, à écrire ou à circuler dans un environnement inconnu.

Deux centres de réadaptation ont été désignés pour administrer le programme. Il s'agit du centre Louis-Hébert du Québec qui desservira l'est du Québec et de l'Institut Nazareth-Louis-Braille qui prendra en charge tout l'ouest du Québec.

Les aides visuelles seront prêtées aux handicapés qui n'auront rien à débourser, le tout étant payé par la Régie de l'assurance-maladie.

Politique du silence

HULL (PC) — Le président du Conseil régional de l'Outaouais, M. Jean-Marie Séguin, accusant le Parti québécois d'être indifférent au sort du sud-ouest québécois, a révélé qu'il quittera son poste à l'expiration de son mandat, le 31 janvier prochain.

Président de ce conseil depuis quatre ans, M. Séguin a révélé mercredi qu'il avait fait parvenir une lettre au ministre québécois des Affaires municipales, M. Guy Tardif, réclamant des éclaircissements quant à son avenir au sein de cet organisme. Il n'a pas encore reçu de réponse.

"Je ne puis dire que je suis en froid avec le PQ: le gouvernement nous a tout simplement soumis à la politique du silence."

M. Séguin a aussi révélé qu'il avait demandé à rencontrer les deux députés péquistes de la région, pour discuter du programme gouvernemental dans l'Outaouais, mais que personne n'a semblé intéressé à le rencontrer.

Par ailleurs, un adjoint de M. Tardif a déclaré à Québec que le ministre demandera probablement à M. Séguin de revenir sur sa décision.

Barreau et réseau TVA

MONTREAL (PC) — Le Barreau du Québec a annoncé jeudi qu'il réclamait du réseau TVA un temps d'antenne pour donner son avis sur le projet de loi 67 créant un nouveau régime d'assurance-automobile au Québec.

On sait que, à la suite d'une émission où les courtiers d'assurance avaient pu défendre leur point de vue sous un couvert d'information, le réseau TVA avait été obligé d'accorder au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, Mme Lise Payette, une réplique de durée égale. Cette émission a été diffusée mercredi soir.

Selon le bâtonnier du Québec, Me Viateur Bergeron, le ministre Payette s'est servi d'une émission d'affaires publiques pour défendre son projet de loi de nationalisation partielle de l'assurance-automobile.

C'est pourquoi Me Bergeron demande qu'un temps d'antenne égal soit offert à la corporation des avocats.

Le Barreau demande aussi au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes ainsi qu'au Conseil de presse du Québec d'enquêter sur l'utilisation de la télévision par l'Association des courtiers d'assurance-automobile du Québec et par Mme Payette, pour la diffusion de messages donnant une image partielle de la situation de ce secteur, sous le couvert d'émissions d'information.

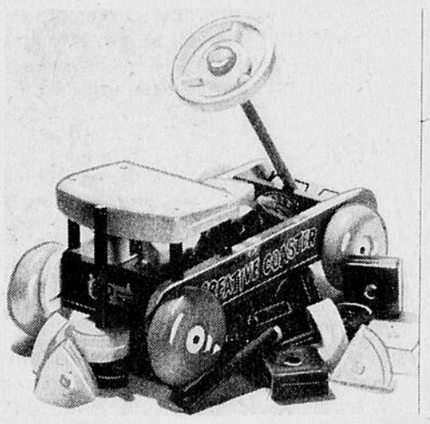
Activité de la construction

MONTREAL (PC) — L'activité de la construction au Québec a diminué de 13 pour cent en 1976 par rapport à l'année précédente. C'est ce que révèle une analyse publiée jeudi par l'Office de la construction du Québec.

Apprendre tout en s'amusant c'est un jeu d'enfant!

la Baie PLACE DU ROYAUME

Des jouets amusants, captivants sont une fête de tous les instants pour les petits tout en facilitant leur apprentissage des formes, des couleurs et du monde qui les entoure. Ils sont tous au **Pays des Jouets** de La Baie et n'attendent que vous pour prodiguer à vos enfants un monde de plaisir et de connaissances. Et puis, Noël, c'est bientôt!



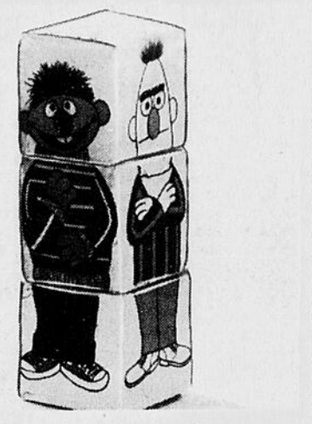
Voiturette "Creative Coaster" de Fisher-Price
A. On s'y assoit ou on la traîne, elle avance et recule, son klaxon et son "moteur" sont sonores. Avec 18 blocs de plastique et 6 chevilles de bois. Recommandée de 1 à 3 ans.
$15.97 ch.



Poupée "My Friend Mandy" de Fisher-Price
B. On peut laver ses épais cheveux, les brosser, les coiffer. On peut étreindre son corps, ses bras et ses jambes sont en vinyle. Elle s'assied, se tient debout et s'amène chez vous avec son chapeau, sa robe de fête, ses collants, ses chaussures et sa robe de nuit.
$19.99 ch.



Animalier "Farmer Says"
C. Identifie 12 animaux. Tirez sur le cordon, et le "fermier" parle et imite le cri des animaux.
$10.90 ch.



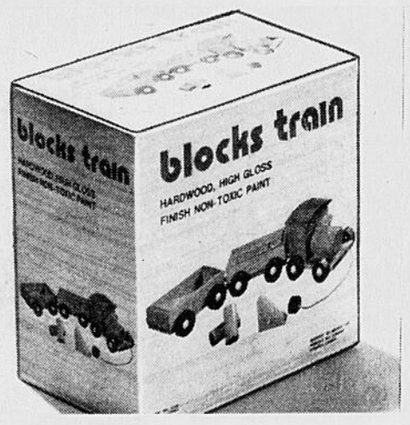
Blocs souples Sesame Street
D. Chaque bloc à bourre mousse représente une partie de 4 personnages de Sesame Street. Disposez-les de toutes sortes de façons et créez des variantes amusantes.
$4.25 l'ens.



"Cookie Monster" parlant
E. Ce gentil "monstre" en peluche de 13" de haut dit 6 messages différents si on tire sur le cordon.
$12.99 ch.



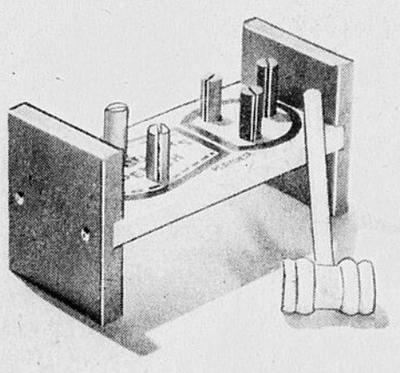
Jeu de formes
F. Un jeu de coordination où les 18 blocs de formes diverses doivent retrouver la forme correspondante dans le cube géant.
$3.99 l'ens.



Train et blocs en bois
G. Train 3 pièces en bois dur, fini naturel avec 12 blocs en bois.
$5.99 l'ens.



Jeu de blocs alphabétiques
H. Jeu de 30 blocs avec lettres et chiffres sur 2 côtés. Avec boîte de rangement.
$3.96 l'ens.



Banc de cordonnier Playskool
J. Tout est en bois: le banc, le maillet et les chevilles!
$3.96 l'ens.



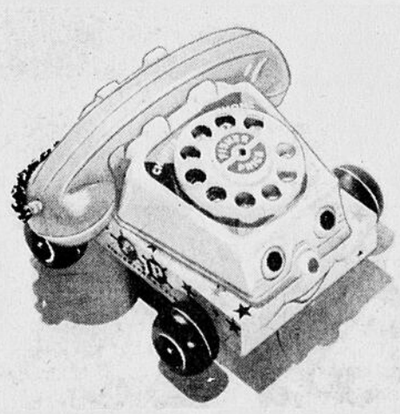
Dépôt avec monte-charge Fisher-Price
K. Comprend 18 pièces, dont le garage, 3 véhicules avec chauffeurs, convoyeur et monte-charge.
$17.88 l'ens.



Trousse médicale Fisher-Price
L. Le stéthoscope fonctionne vraiment et le cadran pour la pression sanguine tourne! Comprend aussi une seringue-jouet, une bouteille de "médicaments", un thermomètre et plusieurs autres. Avec mallette.
$11.35 l'ens.



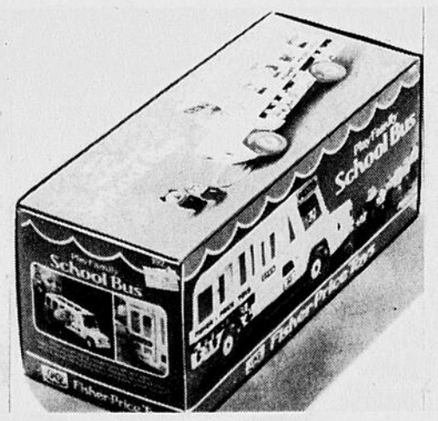
Boîte à musique tourne-disque Fisher-Price
M. Comprend un "tourne-disque" à manivelle et 5 disques qui jouent 10 mélodies enfantines. Bien choisi pour 2 à 6 ans.
$13.77 l'ens.



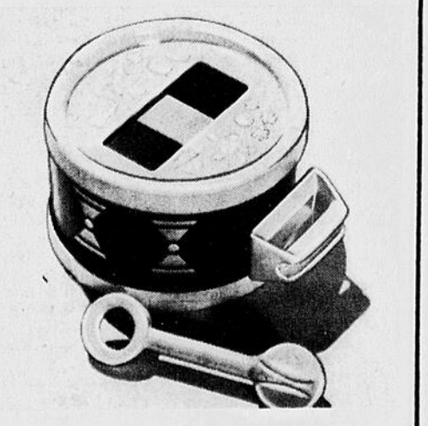
Téléphone Fisher-Price
N. Le "Chatter": la sonnerie fonctionne lorsqu'on compose, et le téléphone fait du bruit et ses yeux roulent lorsqu'on le promène.
$4.49 ch.



Le Puzzle Puppy Fisher-Price
P. Joli toutou en 8 pièces détachées à assembler de diverses façons. 1½ à 4 ans.
$4.49 ch.



Autobus scolaire Play Family Fisher-Price
Q. Autobus de couleur vive avec 7 "enfants" sur leur siège de couleur et un conducteur qui regarde dans les deux sens. Avec bruit de "moteur".
$8.88 l'ens.



Le "Xylo-tambour" Fisher-Price
R. Tambour d'un côté, xylophone de l'autre, avec bâton qui se range dans la dragonne.
5.69 ch.

Téléphoner à 842-6261 (région de Montréal). Jouets, rayon 762, au troisième, centre-ville Montréal et dans toutes les succursales.

Compagnie de la Baie d'Hudson

CENTRE-VILLE — Square Phillips, rue Ste-Catherine, 281-4422
BOULEVARD — Centre commercial Boulevard, 4150, rue Jean-Talon est, 728-4571
DORVAL — Centre Commercial Dorval, 386, av. Dorval, Dorval, 631-6741
ROCKLAND — Centre commercial Rockland, 2435, av. Rockland, Ville Mont-Royal, 739-5521
CENTRE LAVAL — Centre commercial Laval, 1600, boul. Le Corbusier, Chomedey, 688-8970
PLACE VERSAILLES — Centre commercial Place Versailles, 7275, rue Sherbrooke est, 354-8470
PLACE VERTU — Centre commercial Place Vertu, 3275, ch. de la Côte Vertu, St-Laurent, 332-4550
CHICOUTIMI — 3, Place du Royaume, Boul. Talbot, Chicoutimi, 545-3160

CENTRE-VILLE: du lundi au mercredi, de 10h à 18h, les jeudis et vendredis, de 10h à 21h, le samedi, de 9h à 17h
SUCCURSALES: du lundi au mercredi, de 9h30 à 18h, les jeudis et vendredis, de 9h30 à 21h, le samedi, de 9h à 17h
CHICOUTIMI: du lundi au mercredi, de 9h30 à 17h30, les jeudis et vendredis, de 9h30 à 21h, le samedi, de 9h à 17h

CJPM-TV

VENDREDI, 11 NOVEMBRE 1977

9.30 Fanfan Dédé
10.00 A la bonne heure
11.15 A votre service
11.45 A tous les échos
12.15 Les nouvelles du midi
12.30 Dîner chaud
13.30 Cinéma: "Père Serge"
15.00 Une heure avec vous
16.00 M. Tranquille
16.30 Les nouveaux Tannants
17.30 Parle parle, jase jase
18.30 Studio six
19.00 Médecin d'aujourd'hui
20.00 Montréal en parle
20.30 Première chance
21.00 Les Champions
22.00 La Corne d'abondance
22.15 Région 02
22.30 Les nouvelles T.V.A.
23.00 Dernière édition
23.10 Festival Rex Harrison "L'escalier"

SAMEDI, 12 NOVEMBRE 1977

10.00 Les dessins animés
10.30 Supercar
11.00 Fusée XL-5
11.30 Joe 90
12.00 Tarzan
13.00 Samedi midi
15.00 Samedi sports
15.30 Télé-revue
16.00 La famille Stone
16.30 Les cadets de la forêt
17.00 Alerte dans l'espace
18.00 Soirée canadienne
19.00 Et ça tourne
20.00 Les grands spectacles: "Vallée des Gwange"
21.45 Arts et spectacles
22.00 A venir
22.30 Les nouvelles T.V.A.
23.00 Dernière édition
23.10 Fin de soirée: "Bal des vampires"

FILMS A CJPM

VENDREDI 11 nov.: 1h30

"Le père Serge" (5) — Fr. 1946. Drame de L. Ganier-Raymond avec Jacques Dumesnil, Marcel Herrand et Ariane Borg. — Sa fiancée devenue indigne de lui, le prince Stéphane se fait ermite et devient guérisseur. — Adaptation laborieuse d'une nouvelle de Tolstoï. Réalisation moyenne. Interprétation inégale. (N et B).

VENDREDI 11 nov.: 11h10

"L'escalier" (The Staircase) (4) — G.-G. 1969. Drame psychologique de S. Donen avec Richard Burton, Rex Harrison et Cathleen Nesbitt. — La vie pleine de conflits de deux homosexuels dans la cinquantaine. — Thème délicat traité avec sérieux. Ton littéraire. Mise en images soignée. Duel d'acteurs remarquable.

CKRS-TV

VENDREDI, 11 NOVEMBRE

8.45 Les animaux chez eux
9.15 Les 100 tours de Centour
9.30 Les Oraliens
9.45 Mon ami Guignol
10.00 Tam-Tam
10.15 Virginie
10.30 Jour du Souvenir
11.15 Marcel Proust
11.30 Au milieu du jour
12.30 Les Coqueluches
13.31 Téléjournal
13.36 Femme d'aujourd'hui
14.31 Les ateliers
15.30 Les copains du western
16.00 Bobino
16.30 Le Gutenberg
17.00 Le cinéma de 5 heures
"Le cerveau d'acier"
18.50 Au fil de l'actualité
19.00 Le Virginien "Les chiens derrière les loups"
20.31 Femme d'aujourd'hui
21.30 Scénario
22.00 Vedettes en direct
22.30 Téléjournal national, international et provincial
22.55 Nouvelles du sport et météo
23.05 Cinéma "Le partenaire"
00.30 Ciné-nuit "Falstaff"

SAMEDI, 12 NOVEMBRE

9.00 Heidi
9.30 Wickie
10.00 Ces merveilleux surhommes
10.30 Monsieur Rosée
11.00 Es-tu d'accord?
11.30 Déclic
12.00 Débat parlementaire
13.00 Fifi brin d'acier
13.30 Juke-box
14.00 Cosmos 1999 "Emission du 31 oct. à R.-C.)
15.00 Défi
15.30 Ciné-jeunesse "Problèmes à plusieurs inconnues"
17.00 Daniel Boone (Emission du 17 oct. à R.-C.)
18.00 Lawrence Welk Shr
19.00 La femme bionique "Le canyon de la mort"
20.00 La Soirée du Hockey "Toronto à Montréal"
22.31 Téléjournal
22.47 Nouvelles du sport
23.01 Politique fédérale "Parti Libéral"
23.10 Cinéma "Quand siffle la dernière balle"
00.30 Ciné-nuit "Freud passions secrètes"

FILMS A CKRS

VENDREDI 11 NOV.: 5h00

"Cerveau d'acier" (The Forbin Project) (4) — E.-U. 1969. Drame de science-fiction de J. Sargent avec Eric Braeden, Susan Clark et Gordon Pinsent. — Un cerveau électronique perfectionné prend le contrôle du destin de l'humanité. — Sujet original et bien développé. Mise en scène convaincante. Interprétation dans la note. — A.

VENDREDI 11 NOV.: 11h05

"La partenaire" (5) — It. 1968. Drame psychologique de F. Vancini avec Bibi Andersson, Gunnar Bjornstrand et Giuliano Gemma. — Un meurtre se produit à la suite de relations établies entre un couple suédois en vacances et un couple italien. — Traitement artificiel. Exercice de style. Interprétation satisfaisante.

VENDREDI 11 NOV.: 00h30

"Falstaff", (2) — Esp. 1966. Drame historique réalisé et interprété par Orson Welles avec Keith Baxter et John Gielgud. — Compagnon des fredaines du prince héritier, Sir John Falstaff est rejeté par lui lorsqu'il devient roi. — Episodes pris dans divers drames de Shakespeare. Histoire développée avec brio. Montage dynamique. Scènes de combat étonnantes. Présence écrasante de Welles.

CBJET

VENDREDI, LE 11 NOVEMBRE

9.00 The Friendly Giant
9.15 Bonjour, Bon Jour
9.30 Quebec School Telecast
10.00 Canadian School Telecast
10.30 Rememberance Day 1977
11.30 Mr. Dressup
12.00 The Bob McLean Show
12.55 CBC News
13.03 Tattletales
13.33 Magistrate's Court
14.03 Ryan's Hope
14.30 The Edge of Night
15.00 Take 30
15.30 Celebrity Cooks
16.00 The Young Chefs
16.30 Friday After School
17.00 The Nature of Things
17.30 All in the Family
18.00 The City at Six
19.00 The Mary Tyler Moore Show
19.30 In the Public Eye
20.00 The Tony Randall Show
20.30 One of our Aircraft is Missing
21.00 Irish Rovers with Vera Lynn
22.00 Big Hawaii
23.00 The National
23.22 The City Tonight
23.35 90 Minutes Live

SAMEDI, LE 12 NOVEMBRE

9.30 Parade
10.30 Peanuts and Popcorn
11.55 What's New
12.00 Sesame Street
13.00 In the Public Eye
13.30 Par 27
14.00 The College Game
16.30 CFL this Week
17.00 Space 1999
18.00 CBC Saturday Evening News
18.30 Response
19.00 The Muppets
19.30 On our Own
20.00 Hockey Night in Canada "Toronto at Montreal"
23.00 The National
23.15 Provincial Affairs
23.21 The City Tonight
23.37 Cine-Six

SUR LE CABLE

TECS-TV
CANAL 13

VENDREDI, 11 NOVEMBRE

8.15 Contact
10.00 Cercle de presse
12.00 Contact
12.45 SERENA
17.30 Contact
18.00 Portrait de votre université
18.15 Regard sur l'avenir
21.00 Talent amateur
22.00 Horizon Saguenay

SAMEDI, 12 NOVEMBRE

8.15 Contact
12.00 Contact
12.30 Portrait de votre université
13.00 Toutes dimensions
13.30 Regard sur l'avenir
17.00 La photographie
17.15 La Sûreté du Québec
17.30 Contact
18.00 La prévention à votre service
19.00 Cercle de presse
20.00 Horizon Saguenay

RADIO QUEBEC
CANAL 8

VENDREDI 11 NOVEMBRE 1977

13.00 **Autonomie** Le différentiel
13.15 **Ski de randonnée** Le fartage
13.30 **Atchum** Dessins animés
14.00 **Bien dans sa peau**
14.30 **Des idées, des pays des hommes** Cuba: un nouveau monde
16.00 **Méditerranée** Famille
18.30 **Autonomie** Préparation pour l'hiver
18.45 **Ski de randonnée** Les techniques
19.00 **Histoire sur le vif** D'une guerre à l'autre
20.00 **Télé-film** Jacquou le croquant (1er épisode)
22.00 **L'expérience aidant** Association des pré-retraités et retraités de Rosemont

CJBR-TV

VENDREDI 11 novembre 1977

9.15 Les 100 tours de Centour
9.30 Les Oraliens
9.45 Mon ami Guignol
10.00 Tam Tam
10.15 Virginie
10.30 Jour du Souvenir
11.15 Marcel Proust
11.30 Magazine express
12.00 Sésame
12.30 Les Coqueluches
13.30 Téléjournal
13.35 Femme d'aujourd'hui
14.30 Les ateliers
15.30 Les Chiboukis
15.45 Minute moumoute
16.00 Bobino
16.30 Le Gutenberg
17.00 L'heure de pointe
18.00 Ce soir
18.30 Information régionale, locale et sportive
19.00 Marcus Welby
20.00 Aller retour
20.30 Femme d'aujourd'hui
21.30 Scénario
22.00 Science réalité
22.30 Téléjournal
23.00 Cinéma: La partenaire
00.30 Ciné-nuit: Falstaff ou Carillon de minuit

SAMEDI, 12 NOVEMBRE 1977

9.00 Heidi
9.30 Wickie
10.00 La maison de personne
10.30 M. Rosée
11.00 Es-tu d'accord?
11.30 Déclic
12.00 Débat parlementaire
13.00 Les héros du samedi
14.00 Sporthèque
15.00 Femme d'aujourd'hui
16.00 Défi
16.30 A communiquer
17.00 Bagatelle
18.00 Pourquoi
18.30 Téléjournal
18.35 Ici, ailleurs
19.00 La femme bionique
20.00 La Soirée du Hockey: "Toronto à Montréal"
22.30 Téléjournal
23.00 Politique fédérale
23.10 Cinéma: "Quand siffle la dernière balle"
00.30 Ciné-nuit: "Freud, passions secrètes"

CFCF-TV

VENDREDI, 11 NOVEMBRE 1977

6.00 University of the Air
6.30 Morning Exercices
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 The Community
10.00 Ed Allen
10.30 The Joyce Davidson Show
11.00 Remembrance Day Observance
11.03 The Art of Cooking
11.30 Rocket Robinhood
12.00 Flintstones
12.30 It's Your Move
13.00 Definition
13.30 McGowan and Co.
14.00 The Alan Hamel Show
15.00 Another World
16.00 The Pink Panther
16.30 Match Game 77
17.00 The Price is Right
18.00 Pulse
19.00 The Jeffersons
19.30 Julie
20.00 Donny and Mary
21.00 The Rockford Files
22.00 Quincy
23.00 The CTV National News
23.21 Pulse
00.00 The Twelve Midnight Movie
Programme Double: "The Spy Who Came in from the Cold" - "The Heist"

SAMEDI 12 NOVEMBRE 1977

6.00 University of the Air
7.00 Let's Go
7.30 George
8.00 Scooby-Doo
8.30 Dynomutt
9.00 Merrie Melodies
9.30 The Pink Panther
10.00 The Flintstones
10.30 Kidstuff
11.30 Rocket Robin Hood/Max The Mouse
12.00 Bugs Bunny/ Roadrunner Show
13.00 A communiquer
14.30 CFL Pre-Game Show
15.00 CFL on CTV
18.00 Feel Like Dancin'
19.00 Bionic Woman
20.00 "The Godfather I"
22.00 McGowan and Co.
22.30 The Editors
23.00 CTV National News
23.21 Pulse
00.00 The Twelve Midnight Movie
Programme Double:

WEZF-TV

VENDREDI, 11 NOVEMBRE

7.00 Good Morning America
9.00 PTL Club
11.00 Happy Days
11.30 Family Feud
12.00 The Better Sex
12.30 Ryan's Hope
13.00 All My Children
14.00 $20,000 Pyramid
14.30 One Life to Live
15.15 General Hospital
16.00 The Edge of Night
16.30 The Merv Griffin Show
18.00 ABC News
18.30 Star Trek
19.30 Green Acres
20.00 Donny and Mary
21.00 Friday Night Movie
23.00 Mary Hartman, Mary Hartman
23.30 Baretta

SAMEDI, 12 NOVEMBRE 1977

7.00 Flintstones
7.30 Mission Magic
8.00 New Superfriend Hour
9.00 Scooby's Laff-a-Lympics
11.00 Kroffts Super Show
12.00 ABC Week-End Special
13.00 American Bandstand
13.30 NCAA Football: "Colorado à Oaklahoma"
17.00 Wild World of Sports
18.30 ABC Saturday News
19.00 God's Country
20.00 Tabitha
20.30 Saturday Night Movie
23.00 ABC News
23.15 Shock Theater

télésag
392, Racine est
Chicoutimi, P.Q.
Pour tous renseignements concernant l'abonnement à TELESAG veuillez communiquer au numéro suivant

SUR LE CANAL 8, RADIO QUEBEC

VENDREDI, 11 novembre. 18h45, reprise samedi, 13h15. SKI DE RANDONNEE. Les techniques élémentaires du ski de randonnée.

20h00, reprise samedi, 14h30. TELEFILM. "Jacqou le croquant". L'enfance et l'adolescence d'un jeune garçon, face à l'injustice d'une noblesse abusive.

Tél.: 545-1112 Disponibilité des services à Ville de Chicoutimi et Ville de Jonquière

ARTS ET SPECTACLES

Musée du Québec

Quelque $20 millions pour l'agrandissement

QUEBEC (PC) — Le conseil des ministres a donné son accord à l'investissement d'une somme de $20 millions pour l'agrandissement du Musée du Québec, sis sur les Plaines d'Abraham.

Ce projet, en préparation depuis un an et demi, prévoit la restauration de la prison des Plaines qui deviendra une annexe du musée, et la construction souterraine de salles d'expositions, de réserves d'objets d'art et d'un restaurant.

La construction a été ainsi conçue pour éviter de modifier l'environnement des Plaines en l'encombrant d'un nouvel édifice.

L'échéancier est de trois ans et les travaux doivent commencer dès l'hiver avec la réfection de la prison appelée la "petite Bastille".

Le directeur du Musée du Québec, M. Laurent Bouchard, a fait de nombreuses représentations auprès du gouvernement afin que soit mis un terme aux conditions déplorables de conservation dans lesquelles ont été laissées jusqu'ici les collections d'oeuvres et d'objets d'art du musée, dont certaines datent du régime français.

A Montréal

Williams assistera à la première de sa pièce

Tennessee Williams, dramaturge américain et auteur de "Pièce à deux" qui débute cette semaine au Théâtre du Nouveau Monde, sera à Montréal, aujourd'hui, pour assister à la première de sa pièce.

Auteur de plusieurs pièces dont "La ménagerie de verre", "Eté et fumée", "Un tramway nommé désir" et "Soudain l'été dernier" qui furent jouées à Montréal, Tennessee Williams en sera à sa première visite au Québec.

Louise Marleau, qui a interprété le rôle principal dans "Soudain l'été dernier", est familière avec l'atmosphère de passion et de violence de l'oeuvre de Tennessee Williams. Pour elle et Daniel Gadouas, les deux comédiens de "Pièce à deux", et pour Jean Salvy, le metteur en scène qui, depuis deux mois qu'ils répètent, sont imprégnés du monde de Tennessee Williams, la venue de l'auteur est un événement important.

Tennessee Williams assistera aux dernières répétitions avant que le rideau se lève sur "Pièce à deux".

Science-fiction

Succès de l'édition hongroise du "Frankenstein" de Shelley

BUDAPEST (AP) — La première édition hongroise du "Frankenstein" écrit par Mary Shelley qui vient d'être publiée par les éditions de littérature fantastique "Cosmos", connaît un succès foudroyant. Plus de 60,000 exemplaires ont été vendus en quelques jours.

C'est la première fois que ce classique de la littérature fantastique écrit il y a 159 ans par Mary Wollstonecraft — qui devint plus tard l'épouse du poète anglais Percy Bysshe Shelley — est édité en hongrois.

Le journal de Budapest "Hetfoei Hirek" écrivait lundi que "même les lecteurs qui n'ont jamais ouvert un ouvrage de science-fiction, mais qui connaissaient le monstre Frankenstein par ouï-dire, ont acheté un exemplaire du livre de Mary Shelley. Aucun film de Frankenstein n'a été projeté en Hongrie depuis 30 ans".

Le livre de Mary Shelley, poursuit le journal, "a été publié dans une collection de science-fiction, car il est à l'origine de la vague actuelle du fantastique, et parce que son intrigue est basée en partie sur la science, en particulier l'électricité et la chimie".

Il y a environ 100,000 amateurs de science-fiction en Hongrie.





BONNES MANIERES — Le chef d'orchestre Leonard Bernstein tire sur les pans de robe de Lillian Hellman, à droite, pour attirer l'attention de cette dernière lors d'une soirée donnée en l'honneur de Mlle Hellman à New York, mercredi. A cette occasion, le prix "Dorothy Shaver Rose 1977" a été remis à Mlle Hellman. (Telephoto AP)

CINEMA

ALMA

Théâtre Alma
Du 11 au 17 nov. incl.: "La vie fantastique de Bruce Lee" - "La charge des diables".

Canadien
Du 11 au 17 nov. incl.: "Le miroir" - "Q".

CHICOUTIMI

Capitol
Du 11 au 17 nov. incl.: "La charge des diables" - "La vie fantastique de Bruce Lee".

Cartier
Du 11 au 17 nov. incl.: "L'érotisme vu par les adolescentes" - "Le journal intime d'une jeune fille precoce" - "Les autres contes de Canterbury".

Impérial
Du 11 au 17 nov. incl.: "La génération de l'amour libre" - "Grace's Place".

CINEMAS DE PLACE DU ROYAUME

Cinéma 1
Du 11 au 17 nov. incl.: "Le retour du grand blond" - "Panique".

Cinéma 2
"Le miroir" - "Q".

Cinéma 3
"Harold et Maude" - "Jonathan Livingston, le goeland".

MISTASSINI

Orphéon
Du 11 au 17 nov. incl.: "Le miroir" - "Q".

DOLBEAU

Météor
Du 11 au 17 nov. incl.: "Massacre à la scie" - "Pour une poignee de salaud".

JONQUIERE

Bellevue
Du 11 au 17 nov. incl.: "La charge des diables" - "La vie fantastique de Bruce Lee".

Centre
Du 11 au 17 nov. incl.: "L'autre versant de la montagne" - "Speciale première".

Elysée
Du 11 au 17 nov. incl.: "Le miroir" - "Q".

LA BAIE

Saguenay
Du 11 au 17 nov. incl.: "La charge des diables" - "La vie fantastique de Bruce Lee".

NE L'OUBLIEZ PAS
LA CROIX-ROUGE
AGIT EN VOTRE NOM



CONFERENCE DE PRESSE — Lors de la conference de presse tenue hier à Fredericton, au Nouveau-Brunswick, le premier ministre Trudeau a abordé particulièrement les problèmes concernant l'unité du pays, l'économie et les menées plus ou moins subversives de la GRC. La conférence de presse a suivi l'entretien que M. Trudeau a eu avec Richard Hatfield.

(Telephoto PC)

Pensions

Anciens combattants

OTTAWA (PC) — Les associations d'anciens combattants et l'Opposition parlementaire échafaudent actuellement une campagne vigoureuse visant à induire le gouvernement fédéral à revenir sur une décision qu'il a prise récemment concernant un ajustement de la pension versée aux invalides de guerre.

Il y a deux ans, la commission parlementaire des anciens combattants avait approuvé une formule aux termes de laquelle la pension d'invalidité était indexée aux revenus de certains groupes de fonctionnaires.

M. Dan MacDonald, ministre des Anciens combattants, avait alors accepté la formule, mais n'avait pas réussi à la faire adopter en conseil des ministres. Cependant, à l'époque, la pension avait quand même été majorée en conformité avec cette formule. Mais, depuis, un décalage s'est établi et aujourd'hui la pension annuelle des invalides de guerre est de $540, inférieure à ce qu'elle aurait dû être si la formule en question était appliquée.

Or, il y a deux semaines, M. MacDonald avait annoncé que cette différence ne serait pas versée cette année aux invalides de guerre, qui sont au nombre de 190,000.

Je sais, avait dit le ministre, que les associations d'anciens combattants seront déçues, mais en bons citoyens canadiens qu'ils sont, je suis persuadé qu'ils comprendront que c'est une année de restrictions et nous ne serons pas en mesure d'améliorer leur condition tant que notre situation fiscale n'aura pas changé."

De par la loi, la pension d'invalidité sera majorée, en janvier prochain, de 7 p.c. — ce qui représente l'indexation au coût de la vie. Mais, ils ne recevront pas le complément prévu par la formule adoptée il y a deux ans.

Inflation et chômage

Un mince espoir de trouver des solutions rapides aux problèmes

FREDERICTON (PC) — Après avoir eu des entretiens avec un quatrième premier ministre provincial en moins de deux semaines, le premier ministre fédéral a reconnu hier, qu'il y avait peu d'espoir pour qu'on trouve une solution rapide aux problèmes économiques du Canada.

"Les années de la facilité sont terminées", a déclaré M. Trudeau dans une conférence de presse qui a suivi sa rencontre avec le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Richard Hatfield.

Au cours des derniers jours, M. Trudeau a ainsi eu des conversations avec les premiers ministres de la Nouvelle-Ecosse, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, en plus de celui du Nouveau-Brunswick.

Il doit s'entretenir prochainement avec les premiers ministres des six autres provinces.

Son but est de trouver ce qui va mal dans l'économie canadienne, pour apporter les solutions qui s'imposent.

A chaque endroit, il est également question d'unité nationale, en plus de chômage et d'inflation.

Productivité

Dans sa conférence de presse, M. Trudeau a demandé aux Canadiens de réaliser que les beaux jours étaient terminés et qu'il leur fallait devenir plus concurrentiels sur les marchés internationaux.

Il a signalé que la main-d'oeuvre canadienne était mieux payée qu'aux Etats-Unis, mais que sa productivité n'atteignait que 80 pour cent de celle de la main-d'oeuvre américaine.

Accompagnant M. Trudeau, le premier ministre du Nouveau-Brunswick a déclaré qu'on avait également discuté de problèmes constitutionnels et de droits linguistiques aux minorités.

Cette question, a rappelé M. Hatfield, sera débattue à nouveau à la rencontre de février prochain des premiers ministres provinciaux, faisant suite à la conférence de St. Andrews, en août dernier.

L'affaire fait actuellement l'objet d'une étude des 10 ministres de l'Education des provinces.

En raison du chômage

Attitude prudente adoptée par le consommateur canadien

OTTAWA (PC) — En raison principalement du fort taux de chômage au pays, la confiance manifestée par les consommateurs à l'endroit de l'économie canadienne a continué de perdre du terrain, pour la quatrième fois consécutive, au cours du troisième trimestre de 1977.

C'est ce que révèle l'enquête menée par le Conference Board du Canada au cours du mois de septembre. Cet organisme privé à but non lucratif effectue périodiquement des relevés sur les intentions d'achats des consommateurs afin de mesurer l'optimisme des foyers canadiens.

L'indice désaisonnalisé des attitudes des consommateurs, établi à partir des réponses données à quatre questions clés, est tombé au niveau de 83.5 pour cent alors qu'il s'établissait à 35.3 pour cent au deuxième trimestre. L'indice a atteint ainsi son niveau le plus bas depuis le dernier trimestre de 1975.

Le Conference Board constate dans son analyse que cette baisse dans l'optimisme des consommateurs est attribuable en grande partie à la mauvaise situation de l'emploi.

En septembre, alors que le taux de chômage était de 8.3 pour cent, seulement 7.9 pour cent des répondants escomptaient une augmentation du nombre d'emplois disponibles dans leur communauté au cours des prochains six mois alors que ce pourcentage était de 11.3 pour cent lors du sondage précédent.

Le Conference Board note qu'il est normal, en cette saison, que cette question montre un déclin de l'optimisme mais que l'ampleur de la baisse ne peut s'expliquer uniquement par des facteurs saisonniers. Par comparaison, au cours de la même époque l'an dernier, 9.3 pour cent des personnes interrogées anticipaient une amélioration de la situation de l'emploi.

Situation financière

Par ailleurs, le nombre de participants qui estiment que leur situation financière s'est améliorée au cours des derniers six mois, a diminué légèrement de 19.9 à 19.4 pour cent.

Toutefois, cette baisse apparente cache le fait qu'après correction de la variation saisonnière, le nombre de personnes qui considèrent que leur situation financière est meilleure a connu une légère hausse. De même, les répondants se sont montrés plus confiants que leurs conditions continueront de s'améliorer au cours des prochains six mois, la proportion passant de 20.5 à 21.2 pour cent.

















CANADA EN BREF

Sondage défavorable au PQ

TORONTO (PC) — Selon un récent sondage de CBC-TV, 51 pour cent des Québécois sont mécontents du gouvernement du Parti québécois.

Quarante-deux pour cent sont satisfaits et les autres sont indecis.

Le sondage a été fait durant cinq jours à compter du 11 octobre par Richard Hamilton et Maurice Pinard pour évaluer le sentiment public un an après la prise du pouvoir par le PQ, le 15 novembre 1976.

Il appert que l'appui au Parti québécois a baissé de 57 à 47 pour cent depuis février.

Quarante-cinq pour cent des personnes interrogées appuient la loi 101 tandis que 33 pour cent la désapprouvent.

Cinquante-huit pour cent ne sont pas satisfaites des réalisations économiques et 30 pour cent le sont.

S'ils devraient se prononcer immédiatement, 68 pour cent des gens interrogés disent qu'ils voteraient contre l'indépendance du Québec et 56 pour cent disent qu'ils seraient contre la souveraineté-association.

Informateurs de la GRC

TORONTO (PC) — Un quotidien de Toronto, le "Globe and Mail" affirme ce matin que des centaines de personnes servent d'informateurs à la Gendarmerie royale du Canada.

Selon ce journal, ces informateurs comprennent des fonctionnaires, des homosexuels et des prostituées.

Une source a indiqué au journal que ces personnes sont surtout utilisées dans le domaine du contre-espionnage.

Certains de ces informateurs peuvent toucher jusqu'à $10,000 par année en plus de leur salaire régulier.

Contrat à la SNC

OTTAWA (PC) — Le ministre fédéral de l'Industrie et du Commerce, M. Jack Horner, a annoncé, jeudi, que la société montréalaise SNC avait obtenu un contrat de $100 millions pour la première phase de travaux d'électrification en Arabie Saoudite.

Un porte-parole de la compagnie a précisé, pour sa part, que le projet représentait 175 années-homme de travail. Les deux tiers des emplois iront au personnel de SNC en Arabie Saoudite et le reste à Montréal.

M. Marcel Sicard, vice-président de la compagnie, a ajouté que d'autres contrats allaient être adjugés pour les travaux d'Al Quessim, qui coûteront en tout $300 millions et qui apporteront l'électricité à 400,000 des 7,000,000 d'habitants de l'Arabien Saoudite.

Diplomate

OTTAWA (PC) — Le ministre canadien des Affaires extérieures, M. Don Jamieson, a confirmé jeudi l'expulsion du diplomate irakien Tarik Abu al Khail.

Al Khail a été invité à quitter le territoire canadien pour "'s'être livré à des activités inacceptables en tentant d'obtenir des renseignements sur la communauté kurde du Canada". Il a quitté le Canada en septembre.

Un porte-parole du ministère des Affaires extérieures n'a pu confirmer les rumeurs voulant que certains Kurdes vivant au Canada auraient été invités à revenir en Irak où ils furent emprisonnés. Ils auraient reçu le prix de leurs passages des mains de al Khail qui leur aurait promis la liberté dans leur pays.

Les Kurdes tentent d'obtenir leur indépendance de l'Irak depuis plus de 30 ans et nombreux sont ceux qui ont fui en Amérique du Nord.

Visite de Goyer

KINSHASA (AFP) — M. Jean-Pierre Goyer, ministre canadien des Approvisionnements en services, conseiller du secretaire d'Etat aux Affaires extérieures pour les affaires francophones, est arrivé mercredi soir à Kinshasa pour une visite officielle de trois jours à Zaïre.

Le ministre canadien a été accueilli à son arrivée à l'aéroport par le commissaire d'Etat (ministre) aux Affaires étrangères du Zaïre, M. Umba di Lutete. Pendant son séjour dans la capitale zaïroise et à l'intérieur du pays, M. Goyer s'entretiendra avec les responsables zaïrois des relations bilatérales et multilaterales tant dans le domaine politique que dans ceux de la coopération et du commerce.

Ce voyage devrait également permettre au ministre canadien de donner suite à divers projets élaborés lors du récent séjour effectué à Ottawa par le commissaire d'Etat des Affaires étrangères du Zaïre. Dès jeudi matin, le ministre canadien a participé à une séance du travail avec les responsables zaïrois. Jeudi après-midi, M. Goyer devait aller s'incliner sur la tombe de la présidente Mama Mobutu décédée le 22 octobre dernier.

Syndicats dans les banques

VANCOUVER (PC) — Un porte-parole des Travailleurs unis des banques a accusé les banques de Montréal, de Commerce et de la Nouvelle-Ecosse, jeudi, de tenter de retarder la signature d'une première convention collective dans 17 succursales de la Colombie-Britannique.

Dans une interview, Mme Heather McNeil a expliqué que les trois banques insistaient maintenant pour que les négociations se fassent au niveau des succursales, alors qu'elles réclamaient elles-mêmes la négociation régionale au moment de la certification.

Il s'agit d'une tactique, a-t-elle signalé, pour que "le syndicat dépense toutes ses ressources dans les négociations".

De cette façon, a-t-elle ajouté, "nous pourrions négocier toute l'année".

Il est donc question qu'on se plaigne de la mauvaise foi des trois banques concernées.

Nomination de Noreau

OTTAWA (PC) — Jean-Jacques Noreau vient d'être nommé sous-secrétaire de la direction des langues officielles du Conseil du Trésor, a-t-on annoncé jeudi, à Ottawa.

M. Noreau, qui entrera en fonction lundi prochain, sera responsable de l'élaboration et de la diffusion des politiques et des programmes des langues officielles dans la fonction publique fédérale.

Le nouveau sous-secrétaire remplace M. William McWhinu qui doit prendre ses congés annuels sous peu. On ignore quelles seront ses nouvelles responsabilités à son retour, mais on sait qu'il sera encore à l'emploi de la Commission de la fonction publique fédérale.

Agé de 36 ans, M. Noreau est né à Neuville, au Québec, et a fait ses études à l'Université Laval et à l'Université de Montréal.

Avant sa nomination, il était directeur des opérations à la direction des langues officielles et était entré dans la fonction publique en 1972, alors qu'il était cadre à la direction de l'évaluation de l'Agence canadienne de développement international.

la Baie

PLACE DU ROYAUME

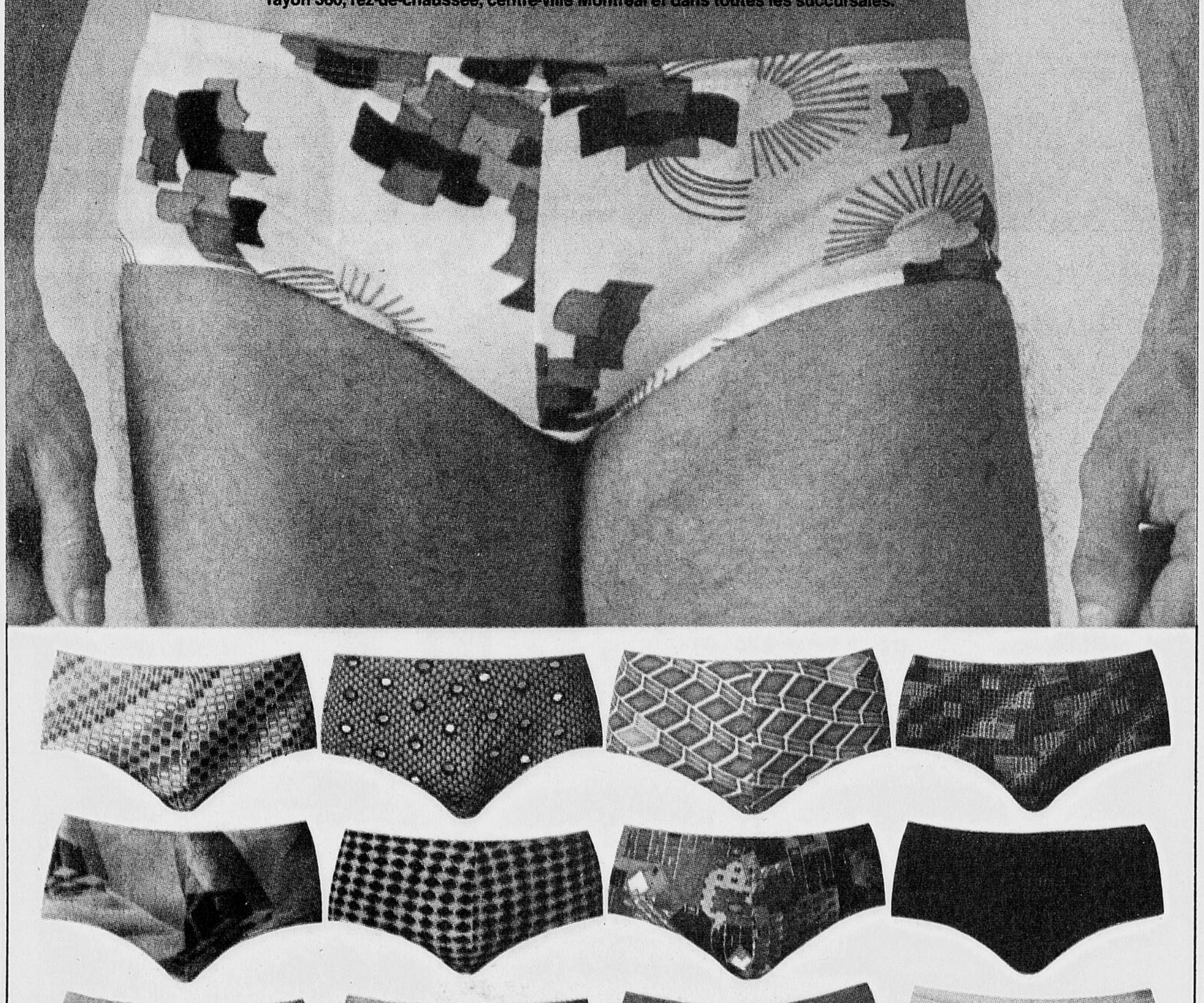
1/3 de rabais sur les mini slips HIM

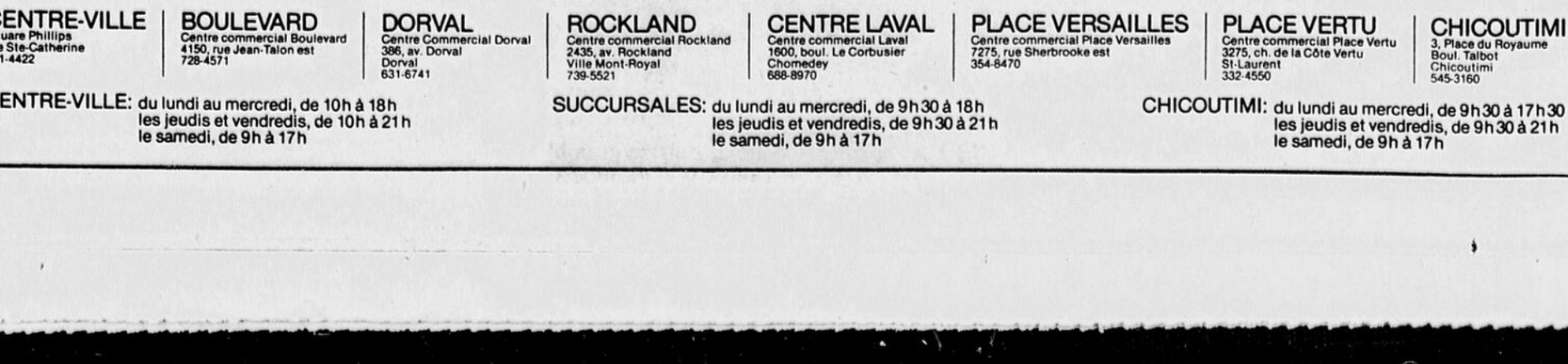
La Baie ord. 3.00

1.99 ch.

Des slips pour lui, légers, confortables, qui conviennent parfaitement aux vêtements ajustés. Ils procurent cette allure mode dont on ne saurait se passer... surtout à 1/3 de rabais! Et le choix est magnifique! Des slips unis réalisés en 50% coton/50% polyester, apparaissent en bleu poudre, marine, jaune, rouge, blanc et chair. Les slips à motifs variés sont réalisés en 100% triacétate. Tailles TP.P.M.G. Et à ce prix... pourquoi ne pas en prendre plusieurs!

Téléphoner à 842-6261 (région de Montréal). Sous-vêtements pour hommes, rayon 360, rez-de-chaussée, centre-ville Montréal et dans toutes les succursales.





Compagnie de la Baie d'Hudson

CENTRE-VILLE — Square Phillips, rue Ste-Catherine, 281-4422
BOULEVARD — Centre commercial Boulevard, 4150, rue Jean-Talon est, 728-4571
DORVAL — Centre Commercial Dorval, 386, av. Dorval, Dorval, 631-6741
ROCKLAND — Centre commercial Rockland, 2435, av. Rockland, Ville Mont-Royal, 739-5521
CENTRE LAVAL — Centre commercial Laval, 1600, boul. Le Corbusier, Chomedey, 688-8970
PLACE VERSAILLES — Centre commercial Place Versailles, 7275, rue Sherbrooke est, 354-8470
PLACE VERTU — Centre commercial Place Vertu, 3275, ch. de la Côte Vertu, St-Laurent, 332-4550
CHICOUTIMI — 3, Place du Royaume, Boul. Talbot, Chicoutimi, 545-3160

CENTRE-VILLE: du lundi au mercredi, de 10h à 18h, les jeudis et vendredis, de 10h à 21h, le samedi, de 9h à 17h

SUCCURSALES: du lundi au mercredi, de 9h30 à 18h, les jeudis et vendredis, de 9h30 à 21h, le samedi, de 9h à 17h

CHICOUTIMI: du lundi au mercredi, de 9h30 à 17h30, les jeudis et vendredis, de 9h30 à 21h, le samedi, de 9h à 17h